

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 avril 2019 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

Ouverture de la séance: Signature du livre d'or par Daniel Vézina - Centre d'intégration à la vie 10.01 active (CIVA) 10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2019, à 19 h 10.04 Période de commentaires des élus 10.05 Période de questions et commentaires du public 10.06 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération 10.07 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA 10.08 Commentaires du public - Demande d'autorisation d'usage conditionnel afin d'autoriser un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit, soit 4 logements dans une zone autorisant 1 à 3 logements, pour le bâtiment sis au 5117, rue Sainte-Marie (dossier en 40.01) 10.09 Proclamation de la Semaine de l'action bénévole du 7 au 13 avril 2019 10.10 Motion demandant au gouvernement du Québec la mise en place d'une mesure alimentaire universelle dans les écoles

20 - Affaires contractuelles

- **20.01** Octroi d'un contrat de 407 960,04 \$, taxes incluses, d'une durée de trois ans, à TechVac Environnement inc. pour le service d'hydro-excavation, là où requis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest (appel d'offres 18-17429 4 soumissionnaires) (dossier 1197681001)
- 20.02 Approbation de la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme sans but lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 248 000 \$, et ce du 1er mai 2019 au 30 avril 2021 (dossier 1196170001)
- 20.03 Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 44 600 \$ pour l'année 2019 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement (dossier 1196901002)

- 20.04 Approbation de conventions et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 215 670 \$ taxes comprises, à l'organisme Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, et d'une valeur de 138 164 \$ à l'organisme Loisirs et culture Sud-Ouest, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs jusqu'au 31 décembre 2020 (dossier 1197440002)
- 20.05 Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$ à neuf organismes pour la période du 22 avril au 31 décembre 2019, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111004)
- 20.06 Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 743 \$ à 24 organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des projets de conventions à cet effet (dossier 1195111003)
- **20.07** Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 19 205 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1197279007)

30 - Administration et finances

30.01 Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de février 2019 (dossier 1197279005)

40 - Réglementation

- **40.01** Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), d'un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment sis au 5117, rue Sainte-Marie (dossier 1196347007)
- **40.02** Avis de motion et dépôt de projet Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (dossier 1191228002)
- **40.03** Adoption d'un second projet Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial (dossier 1196347006)
- 40.04 Addenda Adoption Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires événementiels (dossier 1196347001)
- **40.05** Addenda Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) (dossier 1197365001)
- **40.06** Ordonnances Événements publics (dossier 1196748001)
- **40.07** Ordonnance Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour le retrait à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1197365002)

- **40.08** Ordonnance Autorisation pour l'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1191228003)
- **40.09** Approbation de plans (PIIA) Projet de transformation de l'immeuble situé au 2407, rue de Ryde (dossier 1193459006)
- **40.10** Approbation de plans (PIIA) Projet de transformation de l'immeuble situé au 4805, avenue Palm (dossier 1193459004)
- **40.11** Approbation de plans (PIIA) Projet de transformation de l'immeuble situé au 5818, rue Angers (dossier 1194824007)
- **40.12** Approbation de plans (PIIA) Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1194824001)
- **40.13** Approbation de plans (PIIA) Projet de construction de l'immeuble situé au 1999, rue William (dossier 1193459003)
- **40.14** Approbation de plans (PIIA) Projet de transformation de l'immeuble situé au 5080, rue Saint-Ambroise (dossier 1193459005)
- **40.15** Approbation de plans (PIIA) Projet de construction de l'immeuble situé au 1425, rue Holy Cross (dossier 1193459007)
- **40.16** Approbation de plans (PIIA) Projet de transformation de l'immeuble situé au 6970, rue Dumas (dossier 1193459001)
- **40.17** Approbation de plans (PIIA) Projet de transformation de l'immeuble situé au 801, rue Sainte-Marquerite (dossier 1193459002)
- 40.18 Récupération d'espaces de stationnement tarifés installés sur la rue Jolicoeur, entre les rues Briand et Beaulieu et sur la rue Young, entre les rues Wellington et Ottawa, afin de se conformer au Codes de la sécurité routière (dossier 1194704002)

50 - Ressources humaines

50.01 Nomination du directeur de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1196041002)

51 - Nomination / Désignation

51.01 Approbation de la nomination de douze (12) nouveaux membres du conseil jeunesse pour l'année 2019 (dossier 1191227001)

70 – Autres sujets

70.00 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01

2019/04/08 19:00



Dossier # : :	1197681001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics ,

Division de la voirie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat de 407 960,04 \$, d'une durée de trois ans, à

TechVac Environnement inc. pour le service d'hydro-excavation, là où requis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. - (appel d'offres public 18-17429, lot 3 - 4 soumissionnaires conformes)

D'octroyer à TechVac Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le service d'hydro excavation, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 407 960.04 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-17429-lot 3);

D'autoriser une dépense de 407 960.04 \$, taxes incluses, pour le service d'hydro excavation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-04 10:15	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1197681001

Unité administrative

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics ,

responsable: Division de la voirie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat de 407 960,04 \$, d'une durée de trois ans, à

TechVac Environnement inc. pour le service d'hydro-excavation, là où requis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. - (appel d'offres

public 18-17429, lot 3 - 4 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations d'excavation reliées à l'activité d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'arrondissement a recours dans certains cas à la technique d'hydro-excavation. Cela consiste à injecter de l'eau à haute pression dans le sol pour désagréger les matériaux qui sont ensuite aspirés à l'extérieur de la tranchée vers la benne collectrice du camion. Contrairement aux méthodes d'excavation traditionnelles, l'hydro-excavation permet d'effectuer des travaux dans des endroits restreints ou à accès limité. Ceci permet d'effectuer les travaux plus rapidement et d'éliminer les risques de dommages et de bris aux différentes infrastructures souterraines. Cet équipement loué avec opérateur permet d'ajouter un effectif complémentaire à la structure interne déjà en place et par le fait même, de réduire les délais d'exécution des diverses réparations urgentes ainsi que planifiées, été comme hiver.

Le présent sommaire a pour but de demander l'octroi d'un contrat de trois ans à l'entreprise TechVac Environnement inc. conformément à l'appel d'offres 18-17419 (lot 3).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la location à taux horaire de services d'hydro-excavation pour l'arrondissement Le Sud-Ouest. Le taux horaire inclut l'équipement, l'opérateur, l'entretien et les accessoires pour une quantité prévisionnelle de 1200 heures sur un total de trente-six (36) mois.

Annuellement, les heures sont réparties ainsi :

- 300 heures pour des appels sur l'horaire de travail régulier dont 150 heures sont garanties;
- 100 heures pour des appels d'urgences sur l'horaire de soir et de fin de semaine.

Les résidus d'excavation générés par ces travaux seront gérés à l'interne dans une optique d'efficience et d'optimisation des coûts. Les boues seront entreposées à la cour de service

du 6000 Notre-Dame et ce aux frais de l'arrondissement avant d'être transportées vers un site de disposition désigné via une entente cadre mise à la disposition des arrondissements par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les travaux publics de l'arrondissement Le Sud-Ouest recommandent d'accorder un contrat pour une durée de trois (3) ans à compter du 8 avril 2019 à l'entreprise TechVac Environnement inc., pour les motifs suivants :

- L'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main-d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de réparations des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- L'arrondissement doit assurer en tout temps un accès à l'eau potable à l'ensemble de sa population;
- L'arrondissement doit assurer le bon fonctionnement de son réseau d'égouts sur l'ensemble de son territoire.

L'appel d'offres public n°18-17429 a été préparé en coordination avec le Service de l'approvisionnement. Le tableau suivant comporte les montants des 4 soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
		(préciser)	
Exca-vac Construction (9345-2860 Québec inc.)	364 000,00		418 509,00
Construction Camara (6742114 Canada inc.)	358 100,00		411 725,48
Soleno Service inc.	621 000,00		713 994,75
Techvac Environnement	354 825,00		407 960,04
Dernière estimation réalisée	344 017,00		395 533,74
Coût moyen des soumissions conformes			488 047,32
(total du coût des soumissions conformes / nom	bre de soumissio	ns)	
É	- (0/)		
Écart entre la moyenne et la plus basse conform ((coût moyen des soumissions conformes – la pl		ic hacca)	19,63 %
x 100	us basse) / la più	is vasse)	19,05 /0
Écart entre la plus haute et la plus basse conforr	306 034,71		
(la plus haute conforme – la plus basse conforme			
,			
Écart entre la plus haute et la plus basse conform	75.01.0/		
((la plus haute conforme – la plus basse conform	75,01 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			12 426,30
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière			
((la plus basse conforme - estimation) / estimat	3,14 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			3765,44
(la deuxième plus basse – la plus basse)	-		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	0.02.0/		
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plu	us passe) x 100		0,92 %

Le montant maximal du contrat est de 407 960,04 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la première année du contrat (2019-2020) est de 135 986,68 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2020-2021) est de 135 986,68 \$ taxes incluses.

Le montant alloué pour la troisième année du contrat (2021-2022) est de 135 986,68 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les différents travaux effectués de façon planifiée, via la méthode de l'hydro-excavation, font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives, la qualité de vie des citoyens ainsi que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Cette méthode vient donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténue le problème de dégradation des infrastructures souterraines et améliore l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahier des charges de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest, Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Zoulikha SEGHIR, Service de l'approvisionnement

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas COUTU-NELSON Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-29

François GOSSELIN c/s Planification de l'entretien

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ruy Paulo FERREIRA c/d voirie & parcs en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.02

2019/04/08 19:00



	Dossier # :	119617000	1

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Approbation de la convention de gré à gré avec la Société pour la

prévention de la cruauté envers les animaux, organisme sans but lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 204 000 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM), et ce du 1er mai 2019 au 30 avril 2021.

Il est recommandé:

D'approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme sans but lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 204 000 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM), et ce du 1er mai 2019 au 30 avril 2021.

D'autoriser une dépense de de 204 000 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour les services animaliers de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-01 15:28	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1196170001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approbation de la convention de gré à gré avec la Société pour la

prévention de la cruauté envers les animaux, organisme sans but lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 204 000 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats

errants (CSRM), et ce du 1er mai 2019 au 30 avril 2021.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement offre un service de fourrière animale à ses citoyens. La gestion du contrat de fourrière relève de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine. En conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (art. 573.3.2.1), depuis la mi-mai 2015, des ententes de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), organisme à but non lucratif, ont été négociées pour le service de fourrière animale de l'arrondissement. La dernière entente de gré à gré a débuté le 1 ^{er}septembre 2015. Depuis, le contrat de service a été reconduit par résolution à plusieurs reprises. La dernière reconduction couvrait la période allant du 1er mai 2018 au 30 avril 2019. Par conséquent, un nouveau contrat doit entrer en vigueur le 1er mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 22 0129 - Addenda - 1er mai 2018 au 30 avril 2019 - Octroi d'un contrat à la SPCA au montant de 140 760 \$

CA17 22 0307 - Addenda - 1er septembre 2017 au 30 avril 2018 - Octroi d'un contrat à la SPCA au montant de 93 840 \$

CA17 22 0198 - Sommaire décisionnel - 7 juin 2017 au 31 août 2017 - Octroi d'un contrat à la SPCA au montant de 32 257,50 \$

CA15 22 0318 - Sommaire 1152565002 - 1er septembre 2015 - Octroi d'un contrat à la SPCA au montant de 281 529 \$.

DESCRIPTION

La nouvelle convention débute le 1er mai 2019 pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 2021.

Section 1 - La redevance mensuelle à payer à la SPCA est de l'ordre de 8 500 \$ (204,000 \$ du 1er mai 2019 au 30 avril 2021) et comprend les services suivants:

- Service de cueillette
- Service de permanence téléphonique
- Service d'adoption, famille d'accueil, stérilisation, vaccination et installation micropuce
- Services de technique d'effarouchement
- Services Hébergements
- Services d'identification des animaux trouvés/perdus
- Services d'urgence et autres services
- Euthanasie
- Rapport d'activités
- Le personnel
- Refuge et équipement

Section 2 - La redevance du programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) est facturée à l'unité et peut atteindre un montant maximum de 22,000 \$ par année contractuelle et assure les services suivants :

- Frais d'hébergement pour animaux héberger à la demande de l'Arrondissement lors des services d'urgence tel que définit aux articles 8.8.1 et 8.7.8.2 jusqu'à un maximum de 6000 \$ par année contractuelle total de 12 000 \$ pour la durée de la convention. (25 \$/jour)
- Frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de la Ville ou de l'Arrondissement lors des services d'urgence tel que définit aux articles 8.87.1 et 8.8.2 jusqu'à 6 000 \$ par année contractuelle total de 12 000 \$ pour la durée de la convention. (Selon les prix facturés par les vétérinaires avec justificatifs et au préalable autorisé par le Directeur.)
- Frais pour le programme CSRM, jusqu'à 10 000 \$ par année contractuelle (total de 20 000 \$ pour le contrat). Mâles (castration) 70 \$/chat et Femelles (hystérectomie) 90 \$/chat.

JUSTIFICATION

Notre partenariat avec la SPCA permet d'offrir un service de fourrière animale aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables en matière de gestion animale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir détails dans l'intervention financière en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service est essentiel pour la protection des animaux et la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 8 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

darriinisti delis.		
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention	1	
Certification de fonds : Le Sud-Ouest , Direction des services ad	ministratifs (Fatima LYAKH	LOUFI)
Autre intervenant et sens de l'interv	ention	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-03-26
Diane GIRARD	Ramy MIKATI	

Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Chef de division

Agent de bureau



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.03

2019/04/08 19:00



	Dossier # : 1196901002
Unité administrative	Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de la culture_des

responsable: sports_des loisirs et du développement social , Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel Conseil d'arrondissement proposé:

Projet:

Objet: Approbation de conventions et octroi de contributions financières

au montant total de 44 600 \$ pour l'année 2019 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement.

D'approuver les conventions et l'affectation d'un montant de 44 600\$ provenant du budget de la division culture et bibliothèques pour les financements des projets lié aux conventions pour l'année 2019.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:50	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1196901002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de la culture_des sports des loisirs et du développement social, Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approbation de conventions et octroi de contributions financières

au montant total de 44 600 \$ pour l'année 2019 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est doté en 2012 d'une politique culturelle qui identifie la culture et les arts comme des moyens essentiels de s'exprimer, d'évoluer, de vivre des expériences et d'acquérir des connaissances, tant pour l'individu que pour la collectivité, de se rapprocher de soi-même et des autres, de tendre vers un mieux-être, de communiquer et de partager des idées et de développer son potentiel. Pour toutes ces raisons, le Sud-Ouest est un lieu où la culture et les arts sont valorisés, encouragés et partie prenante d'un développement inclusif et solidaire.

Le développement de partenariats avec des organismes culturels contribuent à l'engagement de l'arrondissement afin de faciliter l'accès aux arts et à la culture, de transformer le Sud-Ouest en un pôle culturel attractif et vivant, en un milieu de vie où il fait bon vivre et faire rayonner l'arrondissement sur les scènes montréalaises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12-03-2019 1186901001 CA18 22 0073 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non-récurrente de 20 000 \$ au Festival Folk de Montréal sur le canal, pour les concerts en plein air de l'édition 2018.

02-05-2017 1176901002 CA17 22 0144 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non-récurrente de 20 000 \$ au Festival Folk de Montréal sur le canal, pour les concerts en plein air de l'édition 2017

05-07-2016 1166901003 CA16 22 0274 Octroi d'une contribution financière non-récurrente de 15 000 \$ au Festival Folk de Montréal sur le canal, pour les concerts en plein air de l'édition 2016.

13-01-2015 1141227001 CA15 22 0034 Autoriser l'utilisation des réserves à divers projets culturels en 2015.

04-03-2014 1145916001 CA14 22 0054 Octroi d'une contribution financière pour honorer les cachets d'artistes des spectacles en plein air du Festival Folk de Montréal sur le canal pour l'édition 2014.

05-03-2013 1136165001 CA13 22 0076 Octroi d'une contribution financière pour honorer des cachets d'artistes de spectacles et concerts en plein air du Festival Folk sur le canal pour l'édition 2013.

06-03-2012 1125358004 CA12 220065 Octroi d'une contribution financière pour honorer des cachets d'artistes de spectacles et concerts en plein air du Festival Folk sur le canal pour l'édition 2012.

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite soutenir financièrement ces projets présentés par des organismes qui auront une incidence sur le développement culturel de l'arrondissement

Le Festival folk de Montréal sur le canal présentera sa 12e édition dans l'arrondissement. Cet événement de grande envergure a rejoint en 2018 plus de 40 000 citoyens des quartiers du Sud-Ouest et de l'ensemble de la métropole.

La série de projections Cinéma sous les étoiles présentera sa 10e édition dans les divers parcs de la Ville de Montréal. L'arrondissement souhaite soutenir des projections spécifiquement au parc Saint-Gabriel les mardis, du 2 juillet au 6 août. La série de projections en plein air permettra aux citoyens de découvrir des documentaires à caractère social.

Le projet Coopéra de la Commission scolaire de Montréal en collaboration avec l'Opéra de Montréal offre la possibilité à des écoliers du Sud-Ouest de s'initier aux différentes étapes de production d'un opéra. Depuis 1998-99, les prestations des élèves des écoles Jeanne-LeBer, de la Petite-Bourgogne, St-Zotique et Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours ont été présentées devant près de cent trois mille spectateurs.

JUSTIFICATION

Ces partenariats contribuent à l'offre de service en matière de culture pour les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 44 600 \$ pour la réalisation de ces projets sera affecté au budget de fonctionnement de la division culture et bibliothèques de l'arrondissement, tel qu'indiqué à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en culture favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement des personnes.

De plus, la culture est considérée comme le quatrième pilier du développement durable (Agenda 21 de la culture).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en culture permet aux participants d'avoir accès gratuitement à des activités diversifiées et de qualité. L'absence de contribution financière pour ces 3 projets aurait un impact sur l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement contribuera à la promotion de ces projets bien que les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement. L'annexe 3 aux conventions précise l'ensemble des normes de visibilité à respecter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions Promotion des projets pour les citoyens Évaluation des projets des organismes partenaires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION					
Intervenant et sens de l'intervention					
Certification de fonds : Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)					
Autre intervenant et sens de l'intervention					

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR

Louis Xavier SHEITOYAN agent(e) culturel(le)

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

Le: 2019-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.04

2019/04/08 19:00



Dossier # : 1197440002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section

expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de

services professionnels d'une valeur maximale de 215 670 \$ taxes comprises, à l'organisme Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, et d'une valeur de 138 164 \$ à l'organisme Loisirs et culture Sud-Ouest, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs

jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est recommandé:

D'approuver la convention de service professionnel entre la Ville de Montréal et le Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, pour une période du 15 avril 2018 au 31 décembre 2020;

D'approuver la convention de service professionnel entre la Ville de Montréal et le Loisirs & Culture Sud-Ouest, pour une période du 15 avril 2018 au 31 décembre 2020;

D'octroyer à l'organisme Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, un montant de 92 670 \$ pour 2019 et de 113 000 \$ pour 2020;

D'octroyer à l'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest un montant de 56 164 \$ pour 2019 et de 82 000 \$ pour 2020;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-05 14:46
Signataire :		Babak HERISCHI
J		
		Directeur d'arrondissement
	Le S	Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1197440002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section

expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de

services professionnels d'une valeur maximale de 215 670 \$ taxes comprises, à l'organisme Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, et d'une valeur de 138 164 \$ à l'organisme Loisirs et culture Sud-Ouest, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs

jusqu'au 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'accroître le niveau de propreté, le sentiment de sécurité, améliorer la qualité de vie de quartier ainsi que renforcer l'appropriation de l'espace public par les citoyens. L'arrondissement a lancé un appel de propositions invitant les organismes à but non lucratif à déposer leur projet. Le projet pilote vise à assurer l'accueil et l'ouverture des chalets de parc aux citoyens selon un horaire régulier. Les organismes seront également responsables de l'information aux citoyens, de dispenser des premiers soins au besoins, et de la surveillance. De plus, le projet vise à permettre aux citoyens à profiter d'une pratique libre et une programmation culturelle, sportive, de loisir et événementielle estivale tout comme hivernale riche et variée. Le projet pilote est du 15 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour un montant maximal de 41 000\$, par chalet par année. Ce montant est variable selon la durée réelle d'ouverture (certains chalets seront en rénovation). Un appel de propositions a été lancé au mois de janvier 2019. Un comité s'est réuni afin d'analyser les propositions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

L'organisme Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon a déposé un projet pour l'ensemble des chalets de parcs de leur quartier, soit le chalet Ignace-Bourget, La Vérendrye, ainsi que Campbell-Ouest. Loisirs & Culture Sud--Ouest a déposé pour le chalet St-Gabriel et le chalet Vinet.

Deux autres organismes ont déposé une proposition pour les autres quartiers de l'arrondissement. L'Atelier 850 a déposé pour le chalet Oscar-Peterson. Le Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique a déposé pour le chalet Louis-Cyr. Toutes les propositions déposées ont donc toutes été retenues, toutefois, en vertu des règles contractuelles avec les organismes à but non lucratif, et le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, les contrats de services

professionnels peuvent être octroyés de gré à gré.

L'objet de ce dossier décisionnel vise à octroyer les contrats de services professionnels pour les organismes Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon et Loisirs et Culture Sud-Ouest.

Tous les organismes ayant déposé une proposition assureront l'ouverture des chalets selon l'horaire inscrit au tableau ci-dessous.

Les horaires pourraient être variables selon les travaux prévus dans les chalets.

Session	Période de la session	Horaire d'ouverture minimale du chalet	Nombre d'heure d'ouverture par semaine
Été	Débute le 23 juin et se termine le 31 août	Tous les jours de 10 h 00 à 20 h 00	70 heures
Automne	Débute le 1 ^{er} septembre et se termine le 31 décembre	Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00 Samedi et dimanche de 11 h 00 à 16 h 00	25 heures
Hiver	Débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 15 avril	Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00 Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h 00	30 heures
Printemps	Débute le 16 avril et se termine le 22 juin	Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00 Samedi et dimanche de 11 h 00 à 16 h 00	25 heures

En complément aux ouvertures de chalet, les organismes prévoient offrir aux citoyens de nombreuses activités pour un public de tous âge.

JUSTIFICATION

Ce projet pilote vise à explorer l'idée où les organismes s'approprient les chalets afin qu'ils puissent accueillir les citoyens tout en offrant une variété d'activités. Il s'agit d'un projet pilote qui sera réévalué à l'automne 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon obtiendra un montant maximal de 92 670 \$ pour 2019 ainsi que de 123 000 \$ pour 2020, ce pour un montant total maximal de 215 670 \$.

L'organisme Loisirs et Culture Sud-Ouest obtiendra un montant maximal de 56 164 \$ pour 2019 ainsi que de 82 000 \$ pour 2020, ce pour un montant total maximal de 138 164 \$.

Le budget total pour ce projet pilote pour l'accueil dans l'ensemble des chalets de l'arrondissement pour les années 2019 et 2020 est de 497 614 \$.

Les fonds proviennent des surplus de l'arrondissement attribués à la réalisation du plan d'action 2018-2021.

Les paiements seront réalisés sur présentation de factures. Les montants pourraient être variables selon la durée réelle d'ouverture et la prestation réelle de services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet-pilote d'accueil dans les chalets de parc permettra aux citoyens de mieux profiter des parcs et des chalets de l'Arrondissement, ce qui contribue à accroître le sentiment de sécurité et d'appartenance chez les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Différents médias de communication annonceront les périodes d'ouverture des chalets ainsi que les activités offertes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début du projet pilote 15 avril 2019
- Fin de projet pilote- 31 décembre 2020.-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest, Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatyana CHZHAO Agente de développement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-28

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE C/s Partenariat développement social durable et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.05

2019/04/08 19:00



Dossier #: 1195111004

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction , -

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion

sociale

Projet :

Objet: Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$

aux neuf organismes ci-après désignés pour la période du 22 avril 2019 au 31 décembre 2019, dans le cadre de la Politique de

l'enfant 2019 et approbation des conventions à cet effet

1. D'accorder un soutien financier de 85 084 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant, prévu au budget du Service de la

diversité sociale et des sports (SDIS);

uiv	diversite sociale et des sports (SDIS);						
	Organismes	Projet	Période	Soutien recommandé 2018			
	Pet	tite-Bourgogne					
1	Coalition de la Petite- Bourgogne/Quartier en santé	De nos enfants et de nos famillesnous nous occupons !	30 avril 2019 au 31 décembre 2019	25 084 \$			
	Poin	te-Saint-Charles					
2	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	Intervenant.e.s de milieu famille (IMF)	7 janvier 2019 au 31 décembre 2019	20 000\$			
	Ville Éma	ard / Côte Saint-Paul					
3	Station Familles	La fin de semaine c'est stimulant	1er avril 2019 au 31 décembre 2019	3 593 \$			

	Centre d'Aide à la Réussite et au Développement (CARD)	cour	1er avril 2019 au 21 décembre 2019	9 407\$
5	Opération Jeunesse Ville-Émard/ Côte St-Paul (maison des jeunes RadoActif)		1er janvier 2019 au 30 décembre 2019	7 000 \$
		Saint-Henri		
6	Loisirs Saint-Henri	Animation sur le canal	1er juin 2019 au 7 septembre 2019	5 364 \$
7	Famijeunes	Les parcs intérieurs d'hiver	16 novembre 2019 au 31 décembre 2019	6 022 \$
8	Pro-Vert Sud-Ouest	À Saint-Henri on est tricoté serré !	15 avril 2019 au 30 décembre 2019	3 134 \$
9	Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique (CRCS)	Club Sportif des jeunes l'été	17 juin 2019 au 30 août 2019	5 480 \$

- 2. D'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et les organismes demandeurs, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3. Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-Centre.

		Directeur d'arrondissement	
Signataire :		Babak HERISCHI	
Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-01 15:29	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1195111004

Unité administrative

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des responsable: sports des loisirs et du développement social, Direction, -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion

sociale

Projet:

Objet: Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$

aux neuf organismes ci-après désignés pour la période du 22 avril 2019 au 31 décembre 2019, dans le cadre de la Politique de

l'enfant 2019 et approbation des conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux dix neuf (19) arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre à une des trois priorités d'intervention suivantes :

- 1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants:
- 2. Animer l'espace public durant la saison estivale;
- 3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

En 2019 la Ville reconduit le même montant en respect des balises établies.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son

territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA17 22 0249 du 4 juillet 2017 Octroi d'un soutien financier de 84 000 \$ à la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé pour la période du 19 juin au 31 décembre 2017, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2017 et approbation de la convention à cet effet (dossier 1175111011).

CA18 22 0166 du 11 juin 2018 Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période du 26 mai au 31 décembre 2018, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1185111002).

DESCRIPTION

Pour ce 2019 plusieurs projets qui ont démontré leur pertinence dans leur rapports finaux ont été reconduits. La description plus détaillée de chacun d'entre eux est décrite dans le tableau suivant:

		QUARTIER PETITE BOURGOGNE
1	Nom de l'organisme	Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en Santé
	Nom du projet	Nos enfants et nos familles on en prend soin !
	Brève description du projet	(RECONDUCTION) avec ajout puis qu'ils interviennent dans le quartier Griffintown aussi. Forts d'avoir reçu la première mouture de la Politique de l'enfant 2017, et de la mise en place des deux éditions des projets (2017 et 2018) la Coalition de la Petite Bourgogne poursuit la mise en commun des forces vives et l'expertise du milieu pour mieux répondre aux besoins de sa population. Sous sa coordination la Coalition vise accroître et collectiviser les actions (sept projets portés par six organismes) visant le mieux être des familles de son territoire en offrant des moments de partage sportifs et ludiques parents-enfants, en soutenant les parents pour qu'ils puissent accompagner leur enfant dans leurs parcours académique et social, en donnant aux parents les informations des ressources disponibles, en augmentant le nombre de jeunes qui participent aux activités sportives et en occupant les espaces publics. Pour ce 2019 l'arrondissement a privilégié une intervention dans le quartier de Griffintown, vu les problématiques qui sont vécues avec les

jeunes adolescents, dans les HI Prévention Sud-Ouest.		jeunes adolescents, dans les HLM du quartier qui sera porté par Prévention Sud-Ouest.	
	Montant ecommandé	· '	

	QUARTIER POINTE SAINT-CHARLES				
1		Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles			
	Nom du projet	Intervenant.e.s de milieu famille (IMF)			
	description du projet	(RECONDUCTION) Projet collectif qui cible l'embauche de deux intervenantes de milieu qui auront pour mandat de contacter, d'accompagner et de référer les familles isolées aux ressources du quartier pour favoriser leur inclusion dans la communauté. Elles travailleront de concert avec l'Intervenante Communautaire Scolaire (ICS)			
	Montant recommandé	20 000 \$			

	QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT-PAUL				
1	Nom de	STATION FAMILLES			
	l'organisme				
	Nom du	La fin de semaine c'est stimulant			
	projet				
	Brève	Sam'dit de lire en famille est une série d'ateliers qui vise le			
	description	développement et la stimulation en lien avec l'éveil à la lecture des tout			
	du projet	-petits, avec leur parents. Durant ces ateliers, offerts en dyades ou trio parent-enfant, les enfants sont amenés à découvrir le livre, l'écriture et la lecture au travers de divers jeux de motricité, motricité fine, langagière et cognitives, le tout sous la supervision d'une éducatrice et d'une intervenante			
	Montant recommandé	3 593 \$.			
2	Nom de	Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)			
	l'organisme				
	Nom du projet	Animations dans ma cour			
	Brève	(RECONDUCTION) L'Organisme mettra en place une série d'animation			
	description	dans les 4 cours d'immeuble au parc HLM des Trinitaires et s'étendront			
	du projet	aux HLM de la Vérendrye dans le but de travailler avec les jeunes entre 5 à 12 ans, 12 à 17 ans et leurs parents pour leur permettre de passer un bel été et de faire des apprentissages tout en ayant du plaisir. L'Organisme cherche aussi à diffuser l'information concernant les ressources du quartier et consolider ses liens avec les familles du secteur.			
	Montant recommandé	9 407 \$.			
	_				
3		Opération Jeunesse Ville Émard /Côte Saint-Paul (Maison des jeunes Radoactif)			
	Nom du projet	Le SAP (Service d'Accompagnement Psychosocial)			

description du projet	(RECONDUCTION) Ce projet est aussi une reconduction de ce qui a bien fonctionné en 2018. L'Organisme offre un encadrement et un accompagnement psychologique aux jeunes 12-17 ans. Cet encadrement comprend 5 étapes: 1. Évaluation initiale, 2. Plan d'action, 3. Soutien, 4. Réévaluation et 5. Fin du suivi. Le tout se fait sur base volontaire et de façon individuelle. Le SAP comporte également des ateliers de groupe (prévention de la toxicomanie, gestion du stress, saines relations amoureuses, etc.) qui peuvent permettre de mieux faire comprendre les enjeux de ce genre de problématique, faire de la prévention et déceler des besoins d'accompagnement.
Montant recommandé	7 000 \$

	QUARTIER SAINT-HENRI						
1	- 110111 410 -010111 01111111						
	l'organisme						
	Nom du	Animation sur le canal					
	projet						
	Brève	(RECONDUCTION) L'organisme veut offrir de l'animation de jeux éducatifs					
		qui seront offerts à la population locale (à travers les camps de jours, les					
	du projet	garderies et la promotion de l'offre de service dans les organismes jeunesse					
		et famille du quartier) et aux visiteurs. Le projet vise aussi de favoriser un partage harmonieux de l'espace public					
	Montant	5 364 \$					
	recommandé						
	· ccommunate						
2	Nom de	FAMIJEUNES					
	l'organisme	ANIBEORES					
	Nom du	Les parcs d'intérieur d'hiver					
	projet	200 pares a interreal a riive.					
	Brève	Offrir aux familles un parc intérieur adapté aux enfants entre 0 et 5 ans à					
		l'automne et à l'hiver, lorsqu'il fait froid, pour leur permettre de dépenser					
	du projet	leur énergie dans un lieu sécuritaire. Deux intervenants seront présents pour					
		animer l'espace et un animateur du centre communautaire sera présent pour					
		assurer la surveillance de l'entrée et prendre les présences. Ce projet permettra également aux familles du quartier de socialiser et de créer un					
		réseau d'entraide de proximité.					
		6 022 \$					
	recommandé	·					
3	Nom de	PRO-VERT SUD-OUEST					
	l'organisme						
	Nom du	À Saint-Henri on est tricoté serré !					
Brève description Identifié comme une priorité d'action par les membres et partenaires d Table de quartier, le projet vise à consolider l'offre d'activités lors de la							
							Table de quartier, le projet vise à consolider l'offre d'activités lors de la fête
		pour les enfants et leurs parents, étant donné l'augmentation significative du					
		nombre de participants au cours des dernières années (plus de 1500					
		personnes en 2018).					
	Montant	3 134 \$					
	recommandé						

4	Nom de l'organisme	CENTRE RÉCRÉATIF, CULTUREL ET SPORTIF ST-ZOTIQUE (CRCS)
	Nom du projet	Rendez-vous au parc Louis CYR cet été
Brève description du projet		(RECONDUCTION) Assurer une présence au parc Louis Cyr pour offrir une alternative sportive et de loisir aux jeunes désoeuvrés du quartier. La ressource comptera sur de l'équipement sportif qui sera prêté au besoin et elle assurera la cohabitation respectueuse, la participation active et l'usage respectueux et optimal des installations.
	Montant recommandé	5 480 \$

JUSTIFICATION

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et son Plan d'action 2019. Les projets ici soumis respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement ainsi que les priorités définies par les Tables et les regroupements d'organismes Petite-Enfance-Jeunesse-Famille.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 85 084 \$ est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDIS) dans le cadre du Plan d'action 2019 de la

Politique de l'enfant.

	Organismes	Projet		Soutien Soutien accordé recommandé 2019	Soutien Ville / Projet		
			2017	2018	2015	global	
1	Coalition de la Petite- Bourgogne/Quartier en santé	De nos enfants et de nos famillesnous nous occupons !	84 000 \$	21 271 \$	25 084 \$	37.18 %	
2	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	Intervenant.e.s de milieu famille (IMF)	0 \$	21 271 \$	20 000 \$	46.88 %	
3	Station Familles	La fin de semaine c'est stimulant (nouveau projet)	0 \$	2 000 \$	3 593 \$	89.9 %	
4	Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	Animations dans ma cour	0 \$	8 000 \$	9 407 \$	31 %	
5	Opération Jeunesse	Le SAP (Service d'Accompagnement Psychosocial)	0 \$	8 000 \$	7 000 \$	15.50 %	
6	Loisirs Saint-Henri	Animation sur le canal	0 \$	4 000 \$	5 364 \$	85.60%	
7	Famijeunes	Les parcs d'intérieur d'hiver	0 \$	3 000 \$	6022 \$	89 %	
8	Pro-Vert Sud-Ouest	À Saint-Henri on est tricoté serrés !	0 \$	1 750 \$	3 134 \$	23.06 %	

9 Centre récréatif,	Rendez-vous au parc	0 \$	5 750 \$	5 480 \$	76.9 %
culturel et sportif St	Louis Cyr				
-Zotique (CRCS)					

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout comme nous l'avions décrit dans le sommaire antérieur l'arrondissement Le Sud-Ouest a été choisi car les besoins des enfants et des familles qui y habitent sont importants. Les portraits socio-économique que nous avons fait pour élaborer notre Plan d'action intégré en développement social 2016-2020 et que nous avons renouvelé en 2018 le décrivent de façon très éloquente. Malgré les efforts du milieu et de l'arrondissement les facteurs de défavorisation matérielle et/ou sociale de nos familles sont énormes (grande pauvreté, pourcentage important de familles monoparentales, pourcentage élevé de la population de nouveaux arrivants, grande proportion de décrochage scolaire, etc.). Les retards en compétences sociales, en maturité affective, le développement cognitif et langagier des jeunes sont grands et hypothèquent l'évolution et l'épanouissement des enfants qui évoluent dans ces milieux. Le projet propose un plan d'actions diversifiées qui permettra de soutenir ces enfants et leurs familles.

L'arrondissement compte sur le plus grand parc de logement sociaux du Canada. Les familles qui arrivent dans ces infrastructures et qui, au fil des ans et beaucoup d'efforts, sont en mesure d'améliorer leur conditions de vie quittent nos quartier pour s'installer ailleurs. Par contre elles sont immédiatement remplacées par d'autres familles dans le besoin. Le travail est donc toujours à refaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture:

Tommy KULCZYK, 28 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON conseiller(ere) en developpement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE C/s Partenariat développement social durable et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.06

2019/04/08 19:00



Dossier #: 1195111003

Unité administrative responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de la culture des

sports_des loisirs et du développement social, Direction, Section

expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

droits et

responsabilités :

Charte montréalaise des Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion

sociale

Projet:

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 743 \$ à

24 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) /

Approuver les projets de convention à cet effet

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 743 \$ aux 24 organismes ciaprès désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

	Organisme	Projet	Période	Soutien Recommandé 2019
1	Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire Parents/Enfants	1er avril 2019 au 31 mars 2020	5 658 \$
2	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	1er avril 2019 au 31 mars 2020	20 000 \$
3	Comité d'éducation aux adultes de la Petite- Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	19 avril 2019 au 30 mars 2020	22 499 \$
4	Maison des jeunes l'Escampette inc.	Ateliers de cuisine	10 avril 2019 au 25 mars 2020	8 000 \$
5	Les YMCA du Québec, Pointe-Saint-Charles (projet Petite Bourgogne)	Circuit alimentaire à la Petite Bourgogne	13 mai 2019 au 5 octobre 2019	4 029 \$

6	Centre d'aide à la Réussite et au développement (CARD)	Action pour le soutien des jeunes et des parents	1er avril 2019 au 21 décembre 2019	18 820 \$
7	La Maison d'Entraide St- Paul et Émard	Développement des connaissances et des compétences alimentaires de la population de VECSP	1er avril 2019 au 31 mars 2020	16 212 \$
8	Pro-Vert Sud-Ouest (VECSP)	L'Agriculture à votre portée	15 avril 2019 au 30 mars 2020	17 382 \$
9	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	1er avril 2019 au 31 mars 2020	7 772 \$
10	Action Santé de Pointe-St- Charles	Repas collectif et soutien social	1er avril 2019 au 31 mars 2020	7 000 \$
11	Carrefour d'éducation populaire de Pointe St- Charles	Arobase-Lab (@lab)	16 septembre 2019 au 31 mars 2020	6 886 \$
12	Club populaire des consommateurs de la Pointe Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-Saint- Charles	1er janvier 2019 au 31 décembre 2019	10 000 \$
13	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	1er avril 2019 au 31 mars 2020	7 000 \$
14	Familles en Action	Les pères prennent leur place	1er avril 2019 au 31 mars 2020	4 800 \$
15	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St-Charles	Les friperies de Madame prend congé	1er avril 2019 au 31 mars 2020	9 500 \$
16	La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Improvisons un peu	1er avril 2019 au 31 mars 2020	2 000 \$
17	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	28 février 2019 au 31 décembre 2019	2 500 \$
18	Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	12 avril 2019 au 7 décembre 2019	2 500 \$
19	PasserElle	Je m'active et prend ma place sans violence	1er avril 2019 au 31 mars 2020	8 000 \$
20	Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (* le système débrouille)	1er avril 2019 au 31 mars 2020	15 169 \$
21	Loisirs Saint-Henri	Un camp pour tous	1er avril 2019 au 31 mars 2020	5 967 \$
22	Maison des jeunes La Galerie inc.	Coop 3643, coopérative annuelle	1er avril 2019 au 31 mars 2020	14 283 \$

23	Pro-Vert Sud-Ouest (SH	Saint-Henri, un quartier	1er avril 2019	15 212 \$
		nourricier	au	
			31 mars 2020	
24	Famijeunes	Les parents engagés	1er avril 2019	9 554 \$
			au	
			31 mars 2020	

- 2. d'approuver les 24 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 240 743 \$.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-01 15:29
Signataire :		Babak HERISCHI
	Le S	Directeur d'arrondissement Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1195111003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section

expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et responsabilités :

.

Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion

sociale

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 743 \$

à 24 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) /

Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2018. À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- · S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- · Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- · Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail,

d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

CA18 22 0133 14 mai 2018

Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 744 \$ à 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1185111004)

CA17 22 0190 du 6 juin 2017

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Saint-Henri pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111006)

CA17 22 0143 du 2 mai 2017

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes de la Petite-Bourgogne, de Pointe Saint-Charles et de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances

pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111001).

DESCRIPTION

QUARTIER PETITE-BOURGOGNE

1. Nom de l'organisme : AMITIÉ SOLEIL INC.

Nom du projet : Accompagnement scolaire parents/enfants

Brève description du projet : Offrir aux parents un soutien personnalisé afin de répondre à leur besoin d'Accompagner leurs enfants dans leur démarche scolaire, assurer une compréhension et une communication claire, transparente avec leurs enfants concernant les exigences des professeurs et le suivi de leur cheminement scolaire

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 5 658 \$

2. Nom de l'organisme : ATELIER 850

Nom du projet : Programme parascolaire enrichi

Brève description du projet : Axé sur la réussite scolaire des 6-12 ans la programmation est composée de trois axes principaux: l'aide aux devoirs, les saines habitudes de vie et la découverte artistique et culturelle. .

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 000 \$

3. Nom de l'organisme : COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI (CÉDA)

Nom du projet : Club Énergie

Brève description du projet: Animation auprès des jeunes de 6 - 14 ans pour qu'ils développent de nouvelles compétences sociales et motrices. Activités proposées: Initiation aux arts de la scène, l'internet, les jeux collectifs, discussion sur des enjeux qui les retouchent, saine alimentation, sorties, événements à caractère familial, etc.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 499 \$

4. Nom de l'organisme : MAISON DES JEUNES L'ESCAMPETTE INC.

Nom du projet : Ateliers de cuisine

Brève description du projet : Offrir des ateliers de cuisine à des jeunes afin de les outiller en cuisine et de leur permettre de transmettre leurs apprentissages dans leur milieux. **Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente** : **8 000 \$**

5. Nom de l'organisme : LES YMCA DU QUEBEC, POINTE-SAINT-CHARLES

Nom du projet: Animation en agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne **Brève description du projet**: Initier les voisins les résidents de HLM (Saint-Martin et de l'Érablière), les participantes à l'Organisme LOGIFEM et les voisins du parc Herb Trawick à la gestion d'un potager urbain avec de la production alimentaire et de la transformation d'aliments.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 029 \$

QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT- PAUL

6. Nom de l'organisme : CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE ET AU DÉVELOPPEMENT (CARD)

Nom du projet : Action pour le soutien des jeunes et des parents

Brève description du projet: Initiation à la lecture créatrice avec la production d'un livre. Aide aux devoirs et poursuite du projet Radio internet jeunesse. Création et impression du guide des ressources du quartier pour les parents

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 18 820 \$

7. Nom de l'organisme : MAISON D'ENTRAIDE ST-PAUL ET ÉMARD

Nom du projet : Éducation à l'alimentation du système alimentaire local (SAL) de VÉCSP **Brève description du projet** : Améliorer la santé des résidents de VÉCSP en mettant en place des activités d'éducation en alimentation et nutrition avec des partenaires du quartier (en étroite collaboration avec le projet de Pro-Vert Sud-Ouest)

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 16 212 \$

8. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST

Nom du projet : L'Agriculture à votre portée (projet VECSP)

Brève description du projet: Consolider, promouvoir et bonifier les initiatives principales en place à VECSP (en étroite collaboration avec le projet de la Maison d'entraide VECSP). Mise sur pied d'ateliers d'éducation populaire (enfants et familles) pour en apprendre plus sur l'alimentation locale et l'agriculture urbaine. Appuyer le développement d'un réseau de marchés

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 17 382 \$

9. Nom de l'organisme : STATION FAMILLES

Nom du projet : De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie

Brève description du projet : Briser l'isolement et favoriser l'empowerment à travers des ateliers de couture et des sujets qui seront choisi par les participants pour aborder en groupe.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 772 \$

QUARTIER POINTE SAINT-CHARLES

10. Nom de l'organisme : ACTION SANTÉ DE POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Repas collectif et soutien social

Brève description du projet: Améliorer la santé physique et mentale des participants par l'accès à une bonne alimentation à travers la préparation de repas nutritifs, économiques et briser l'isolement. Favoriser l'entraide.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$

11. Nom de l'organisme : CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Arobase-lab (@lab)

Brève description du projet: Vulgariser et favoriser l'accès aux technologies de la communication et de l'information et l'usage de l'ordinateur. Favoriser la découverte à de nouveaux équipements (lap-top, tablette, téléphone intelligent)

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 886 \$

12. Nom de l'organisme : CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE ST-CHARLES

Nom du projet: Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe St-Charles **Brève description du projet**: Améliorer les conditions de vie des citoyens à travers un projet alternatif solidaire de sécurité alimentaire (entre autres à travers la tenue de marchés locaux). Favoriser la prise de conscience et l'empowerment citoyen par leur participation aux décisions qui concernent le projet.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$

13. Nom de l'organisme : COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL

Nom du projet : Les Rendez-vous avec vos droits

Brève description du projet : Permettre à des prestataires de mieux se renseigner sur leurs droits. Rejoindre les secteurs moins desservis (en général anglophones). Favoriser la socialisation et le sentiment d'appartenance et faire connaître les services.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$

14. Nom de l'organisme : FAMILLES EN ACTION

Nom du projet : Les pères prennent leur place

Brève description du projet : Favoriser l'implication des pères dans la vie de la famille et

de la communauté à travers des activités et des horaires adaptés pour eux.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 800\$

15. Nom de l'organisme : MADAME PREND CONGÉ, CENTRE DE FEMMES DE POINTE -ST-CHARLES

Nom du projet : Les friperies de Madame prend congé

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des plus démunis. Vente de marchandises de première nécessité à de très bas prix. Vise la réinsertion sociale et à briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 500 \$

16. Nom de l'organisme : LA MAISON DES JEUNES DE POINTE ST-CHARLES inc.

Nom du projet : Improvisons un peu

Brève description du projet : Favoriser l'épanouissement des jeunes, le sentiment d'appartenance et la création de liens à travers la pratique de l'Art de la scène connu comme « l'Improvisation »

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 000 \$

17. Nom de l'organisme : MAISON SAINT-COLUMBA

Nom du projet : Groupe d'action communautaire des hommes

Brève description du projet : Groupe de soutien pour hommes à faible revenus et marginalisés qui se retrouvent souvent exclus et ne comptent pas sur un réseau de soutien (famille, amis). Favoriser la prise en charge et l'implication citoyenne.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

18. Nom de l'organisme : PARTAGEONS L'ESPOIR (QUÉBEC)

Nom du projet : Ateliers de cuisine collective parent/enfant

Brève description du projet : Sensibiliser les jeunes aux bienfaits de la bonne alimentation. Offrir des ateliers de cuisine chaque semaine. Pratique de recettes santé et des procédures d'hygiène et de sécurité dans la cuisine.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

19. Nom de l'organisme : PASSERELLE

Nom du projet : Je m'active et je prends ma place... sans violence

Brève description du projet: Offrir des ateliers et des activités socioculturelles pour que les jeunes qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale puissent reprendre du pouvoir sur leurs vies et pour mieux comprendre ce qu'ils vivent. Des suivis individuels sont offerts au besoin.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 000 \$

QUARTIER SAINT-HENRI

20. Nom de l'organisme : CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES (CCFA)

Nom du projet : Le système D* des aînées (*Le système débrouille)

Brève description du projet : Atelier pour les aînés en vue de briser l'isolement, améliorer la sécurité alimentaire leur condition physique et mentale et leur faire connaître les ressources du milieu.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 15 169 \$

21. Nom de l'organisme : LOISIRS SAINT-HENRI

Nom du projet : Un camp pour tous

Brève description du projet : Embaucher et former du personnel pour s'occuper de jeunes, souffrant de TDAH et autres troubles de comportement durant les camps de jours. **Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente** : **5 967 \$**

22. Nom de l'organisme : MAISON DES JEUNES LA GALERIE INC

Nom du projet : Coop 3643, coopérative annuelle

Brève description du projet: Annualiser le projet de la Coop pour permettra aux jeunes 12-17 ans de participer à la gestion d'une coopérative, de gérer des contrats, de découvrir l'esprit d'une coopérative et de faire de l'argent de poche, le tout durant l'année longue. **Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente**: **14 283** \$

23. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST

Nom du projet : Saint-Henri, un quartier nourricier (projet SH)

Brève description du projet : Améliorer l'accessibilité économique et géographique des aliments au citoyens de l'Ouest de Saint-Henri à travers différentes activités et ateliers.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 15 212 \$

24. Nom de l'organisme : FAMIJEUNES

Nom du projet : Les parents engagés

Brève description du projet: Sous la forme d'un comité de travail les parents mettront à profit leurs connaissances pour analyser la communauté. Leur expertise unique, leur réalité et leur vécu seront non seulement reconnus, mais également mis en valeur auprès des partenaires. De plus, le groupe de parents engagé aura pour objectif d'encourager la participation de l'ensemble des parents aux actions qu'ils auront choisi. Pour ce faire, ils pourront organiser des groupes de discussion, des sondages et des rencontres afin de favoriser l'empowerment des parents au sein de la communauté.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9554 \$

JUSTIFICATION

Les projets présentés retouchent directement les citoyens les plus démunis de l'arrondissement. Que ce soit pour briser l'isolement, pour améliorer la santé par l'intégration de bonnes habitudes de vie et alimentaires (à travers les ateliers de cuisine ou la production agricole urbaine) ou bien de l'aide aux devoirs et des activités de loisir ou de sport récréatif, etc. ce sont des projets qui cherchent à mobiliser les jeunes, les parents, les aînés pour former une communauté vibrante où chacun et chacune a sa place. La cohésion sociale est un enjeu majeur dans le quartier vu la grande diversité d'origines des personnes qui ont élu l'arrondissement comme lieu pour vivre.

Les projets répondent tous aux priorités de notre plan d'action intégré en développement social ainsi qu'aux plans d'action des Tables de quartier. Il ne faut pas oublier que si bien l'attrait des quartiers séduit de nombreuses personnes bien nanties, le Sud-Ouest demeure l'arrondissement avec le plus haut taux de logements sociaux. Les gens qui y vivent et qui arrivent à trouver leur chemin et leur intégration professionnelle quittent le quartier pour être immédiatement remplacés par des personnes qui recommencent le parcours, avec plus ou moins de succès.

L'appel de projet est lancé par l'arrondissement et nous recevons les demandes (un mois plus tard) que nous classons par quartier pour les renvoyer aux Tables. Par la suite, les agentes de développement attitrées à chaque quartier révisent, avec le conseiller en développement communautaire, les projets pour, par la suite, participer en tant que personnes-ressources dans les comités de sélection qui sont convoqués par les Tables. Parallèlement, on vérifie la conformité des documents : résolutions, assurances, etc., et on fait les relances nécessaires pour avoir tous les documents demandés. Une fois que les

projets sont sélectionnés et les montants précisés, on demande aux organismes de revoir le projet en fonction du financement qui leur a été réservé. Une fois que les projets ajustés et finaux sont reçus, on enclenche la procédure administrative pour les présenter au CA choisi.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M \$ annuellement pour une période de cinq ans.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 240 744 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

		Quartier	Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien	Soutien	
					2016	2017	2018	Recommandé 2019	projet global
1	1	РВ	Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire Parents/Enfants	0	0	5 658 \$	5 658 \$	43.54 %
2	2	PB	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	21 500 \$	22 000 \$	22 000 \$	20 000 \$	13.38 %
3	3	РВ	Comité d'éducation aux adultes de la Petite- Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	21 500 \$	21 686 \$	21 686 \$	22 499 \$	69,10 %
4	4	РВ	Maison des jeunes l'Escampette inc.	Ateliers de cuisine	0 \$	0 \$	7 000 \$	8 000 \$	100 %
5	5	РВ	Les YMCA du Québec, Pointe -Saint-Charles	Animation en agriculture urbaine dans Petite-Bourgogne	0 \$	0 \$	3 838	4 029 \$	100 %

6	1	VECSP	La Maison d'Entraide St- Paul et Émard	Éducation en alimentation du système alimentaire local (SAL) de VECSP	13 000 \$	13 787 \$	14 064 \$	16 212 \$	76,50 %
7	2	VECSP	CSP Pro-Vert Sud- L'Agriculture à votre portée		16 000 \$	17 027 \$	16 093 \$	17 382 \$	58,69 %
8	3	VECSP	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	5 186 \$	7 530 \$	6 600 \$	7 772 \$	100 %
9	4	VECSP	CARD	Action pour le soutien des jeunes et des parents	0 \$	0 \$	0 \$	18 820 \$	48,15 %
10	1	PSC	Action Santé de Pointe-St- Charles	Repas collectif et soutien social	7 086 \$	7 086 \$	7 000	7 000 \$	34,29 %
11	2	PSC	Carrefour d'éducation populaire de Pointe- Saint- Charles	Arobase-Lab (@Lab)	6 600 \$	6 600 \$	6 886 \$	6 886 \$	82,95 %
12	3	PSC	Club populaire des consommateurs de la Pointe- Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-St-Charles	10 000 \$	10 000 \$	10 000	10 000 \$	16 %
13	4	PSC	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	6 300 \$	6 300 \$	7 000	7 000 \$	100 %
14	5	PSC	Familles en Action	Les pères prennent leur place	4 500 \$	0 \$	4 800 \$	4 800 \$	47.46 % %
15	6	PSC	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St- Charles	Les friperies de Madame Prend congé	9 000 \$	9 000	9 500	9 500 \$	5,75 %
16	7	PSC	La Maison des jeunes de Pointe Saint- Charles inc.	Improvisons un peu	2 500 \$	2 500 \$	2 000	2 000 \$	35.73 %
17	8	PSC	Maison Saint- Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	2 200 \$	2 200 \$	2 500 \$	2 500 \$	43.65%
18	9	PSC	Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	4 000 \$	4 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	33,67 %
19	10	PSC	PasserElle	Je m'active et prend ma	8 000 \$	8 000 \$	8 000	8 000 \$	69,87 %

				place sans violence					
20	1	SH	Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (* le système débrouille)	22 400 \$	20 000 \$	17 044 \$	15 169 \$	38 %
21	2	SH	Loisirs Saint- Henri	Un camp pour tous	10 600 \$	10 800 \$	10 061 \$	5 967 \$	100 %
22	3	SH	Maison des jeunes La Galerie	Coop 3643, coopérative annuelle	18 686 \$	16 000 \$	13 627 \$	14 283 \$	37,65 %
23	4	SH	Pro-Vert Sud- Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	8 500 \$	13 386 \$	15 447 \$	15 212 \$	79,58 %
24	5	SH	Famijeunes	Les parents engagés	0	0	0	9 554 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout comme en 2018 la majorité des projets déposés pour ce 2019 sont des reconductions. Un bon nombre d'entre eux finissaient en décembre ou en mars. Dans le but de ne pas perdre les ressources humaines qui ont rendu possible le projet sur le terrain les organismes maintiennent le projet à même leurs propres fonds (pour ceux qui ont fini en décembre ça fera plusieurs mois qu'ils soutiennent financièrement le projet, pour ceux qui finissent en mars un mois). Il ne faut pas oublier que le succès d'un projet passe, avant tout, par la ressource humaine qui connaît le projet, le milieu et les participants. Les projets sont aussi variés que les besoins de notre population et proposent des interventions multiples pour palier à ces enjeux

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

- Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
- Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.
- L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON conseiller(ere) en developpement communautaire **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-21

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE C/s Partenariat développement social durable et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.07

2019/04/08 19:00



Dossier	#	:	1197	727	9007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non

récurrentes au montant de 19 205 \$ à divers organismes

oeuvrant au sein de l'arrondissement.

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 19 205 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

Organismes	Activités	Montants
Maison Benoît Labre	Soutien à la relocalisation temporaire à l'église Saint-Zotique	15 000 \$
Academos Cybermentorat	Organisation du 21e Défi OSEntreprendre Montréal	500 \$
L'Arche Montréal inc.	Achat de 5 billets pour le souper spaghetti 2019	125 \$
La Clinique communautaire de Pointe-St-Charles,	Organisation de l'événement « Moi, j'décroche mon diplôme! »	200 \$
Club Optimiste St-Paul Montréal inc.	Achat de 3 billets pour le souper Homards et Rôti de boeuf le 31 mai 2019	300 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Organisation de la Fête de quartier au parc Vinet le 24 juin 2019	3 000 \$
Société canadienne du cancer	Achat d'un Bouquet « Prévention »	80 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-05 17:06
Signataire :		Babak HERISCHI
		Directeur d'arrondissement
	Le	Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1197279007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Bureau des élus du Sud-Ouest

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non

récurrentes au montant de 19 205 \$ à divers organismes oeuvrant

au sein de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Maison Benoît Labre : un montant non récurrent de **15 000** \$ pour soutenir cet organisme d'aide aux personnes itinérantes à se relocaliser temporairement à l'église Saint-Zotique en attendant la construction de leurs locaux permanent. Il est à noter que cette somme sera déduite du montant du remboursement à venir de leur permis de construction.

Academos Cybermentorat, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **500** \$, pour soutenir l'organisation du 21e Défi OSEntreprendre Montréal

L'Arche Montréal inc., par l'octroi d'une contribution non récurrente de **125** \$, pour l'achat de 5 billets (25 \$/billet) pour le souper spaghetti 2019

La Clinique communautaire de Pointe-St-Charles, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 200 \$, pour soutenir l'organisation de l'événement « Moi, j'décroche mon diplôme! »

Club Optimiste St-Paul Montréal inc., par l'octroi d'une contribution non récurrente de **300** \$, pour l'achat de 3 billets (100 \$/billet) pour le souper Homards et Rôti de boeuf le 31 mai 2019

Association des jeunes de la Petite Bourgogne, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **3 000 \$**, pour soutenir l'organisation de la Fête de quartier au parc Vinet le 24 juin 2019

Société canadienne du cancer, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **80** \$, pour l'achat d'un Bouquet « Prévention »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Maison Benoît Labre	15 000 \$
308, rue Young	
Montréal (Québec) H3C 2G2	
Academos Cybermentorat	500 \$
400-296, rue Saint-Paul O	
Montréal (Québec) H2Y 2A3	
L'Arche Montréal inc.	125 \$
6105, rue Jogues	
Montréal, Qc, H4E 2W2	
La Clinique Communautaire de Pointe-St-Charles	200 \$
500, avenue Ash	
Montréal, Qc, H3K 2R4	
Club Opimiste St-Paul Montréal inc.	300 \$
5268, chemin de la Côte-Saint-Paul	
Montréal, Qc, H4C 1W9	
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	3 000 \$
852, rue Saint-Martin	·
Montréal, Qc, H3J 1W7	
Société canadienne du cancer	80 \$
5151, boul. de l'Assomption	·
Montréal (Québec) H1T 4A9	
	•

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de **19 205** \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'utilisation des surplus: cette affection n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)					
Autre intervenant et sens de l'interve	ention				
Parties prenantes					
Lecture :					
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-04-05			

Marie OTIS

Directrice de cabinet en arrondissement

Daphné CLAUDE Agente de recherche



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2019/04/08 19:00



D 4	L _	440	7270	
Dossier #		114	<i>, , ,</i> u	

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services

administratifs , Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions

déléguées pour le mois de février 2019

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2019.

Signé par	Babak HERISCH	Le 2019-03-29 13:48	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1197279005

Unité administrative

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services

responsable: administratifs, Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées

pour le mois de février 2019

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 220063 - 11 mars 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de janvier 2019 (dossier 1197279003)

CA19 220037 - 11 février 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de décembre 2018 (dossier 1197279001)

CA19 220010 - 14 janvier 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de novembre 2018 (dossier 1187279012)

CA18 220321 - 12 novembre 2018 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de septembre 2018 (dossier 1187279010)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2019 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable de février 2019. Réception du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles -ci.

Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation au conseil d'arrondissement.

\$/0
DÉVELOPPEMENT DURABLE
s/o
IMPACT(S) MAJEUR(S)
s/o
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
s/o
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)
s/o
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture:
RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Daphné CLAUDE Agente de recherche

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.01

2019/04/08 19:00



D	ossier # : 1	196347007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels

(RCA10 22016), d'un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment sis au 5117, rue Sainte-Marie

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment sis au 5117, rue Sainte-Marie, soit quatre (4) logements.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:52	
Signataire :		Babak HERISCHI	

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1196347007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels

(RCA10 22016), d'un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment sis au 5117, rue Sainte-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, afin d'autoriser la transformation du bâtiment sis au 5117, rue Sainte-Marie, un triplex, en bâtiment de 4 logements, malgré le nombre maximal de 3 logements prescrit au Règlement d'urbanisme (01-280). Le Conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit par le biais du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Contexte:

Le bâtiment, un triplex de deux étages, est situé sur le côté nord de la rue Sainte-Marie, à l'ouest de la rue d'Yamaska, dans le quartier de Saint-Henri.

Le projet vise la transformation d'un triplex en quadruplex par la fermeture d'une ouverture qui avait autrefois été pratiquée dans le mur entre les deux logements du rez-de-chaussée, permettant au bâtiment de retrouver son état original. Le bâtiment possède effectivement quatre adresses, quatre portes patio à l'arrière ainsi que la fenestration nécessaire. Le projet ne comporte aucune intervention à l'apparence du bâtiment.

JUSTIFICATION

Le projet a été analysé en fonction des critères prévus au Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016).

Tout d'abord, bien que le bâtiment se trouve dans un secteur de catégorie d'usage H.2-3, il y a néanmoins une variété de typologies sur ce tronçon de la rue Sainte-Marie, passant d'un à six logements. Le bâtiment directement en face du projet est d'ailleurs un quadruplex. La zone est adjacente au sud à un usage H.2-4 et au nord par un usage H.

L'ajout d'un logement n'aura aucun impact négatif sur le milieu d'insertion. De plus, le requérant se voit dans l'obligation d'ajouter deux cases de stationnement à l'arrière en remplacement de la dépendance désuète, conformément à l'exigence du Règlement sur les

usages conditionnels, ce qui fait qu'il n'y aura pas non plus d'impacts sur le stationnement sur rue.

Le bâtiment était originalement un quadruplex, comme le témoigne la présence de trois portes d'entrées principales ainsi que quatre adresses. L'autorisation de l'usage conditionnel permettra donc de rétablir la typologie originale du bâtiment.

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Considérant que le bâtiment était originalement un quadruplex, que le requérant fournira les cases de stationnement nécessaires et que le projet n'a aucun impact sur l'apparence du bâtiment ni sur le secteur, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande un avis favorable à la demande d'usage conditionnel.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Lors de la séance du 19 mars 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé un avis favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CCU : 19 mars 2019 Avis et affiche sur le site : 20 mars 2019

Adoption par le CA: 8 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Marie-Hélène BINET-VANDAL Conseiller(ere) en amenagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

Julie NADON Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.02

V

2019/04/08 19:00

		Dossier # : 1191228002
Inité administrative	Arrandiagonant La Cud Ouget	Direction de l'améragement

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé

« Règlement concernant le droit de visite et d'inspection »

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection », tel que rédigé.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 14:01	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Discrete and discrete	•

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1191228002

Unité administrative

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement responsable: urbain et du patrimoine, Division des permis et inspections

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé

« Règlement concernant le droit de visite et d'inspection »

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), les pouvoirs d'inspection et de visite par les fonctionnaires ou employés sur le territoire d'une municipalité doivent être prévus par règlement. Actuellement, c'est le Règlement sur les inspections (6678) de l'ancienne Ville de Montréal qui est toujours en vigueur et qui s'applique sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Or, comme ce règlement date de 1985, il est proposé d'abroger celui-ci et de le remplacer par un nouveau règlement plus actualisé, et qui tient compte des réalités d'aujourd'hui en matière d'inspection et de visite par les inspecteurs de l'arrondissement. En d'autres termes, ce projet du nouveau règlement prévoit des dispositions générales en matière d'inspection qui peuvent s'ajouter à d'autres dispositions particulières qui pourraient exister dans certains règlements connexes. La Direction des Affaires civiles du Service des affaires juridiques a donc préparé un projet de règlement en matière d'inspection afin de pallier diverses lacunes constatées dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, le présent sommaire vise à adopter le Règlement concernant le droit de visite et l'inspection (RCA19 2200x) et abroger le Règlement sur les inspections (6678) de l'ancienne Ville de Montréal, qui s'applique actuellement sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le projet de règlement proposé stipule qu'un fonctionnaire ou un employé est autorisé à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices. Quiconque refuse l'accès à une propriété à l'autorité compétence commet une infraction et est passible d'une amende.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A.

DESCRIPTION

Il est recommandé de considérer pour adoption le projet de Règlement concernant le droit de visite et d'inspection eu égard au territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Compte tenu qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) les pouvoirs d'inspection doivent être prévus par règlement, et que le Règlement 6678 de l'ancienne Ville de Montréal, applicable encore aujourd'hui sur le territoire de l'arrondissement, est devenu désuet, il est proposé et recommandé de considérer pour adoption le projet du *Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest* (RCA19 2200x).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 8 avril 2019;

Adoption du règlement RCA19 2200x à une séance subséquente, soit celle visée du 6 mai 2019;

Promulgation et entrée en vigueur du règlement après son adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant	ot conc	do l'int	orvontion
Intervenant	er sens	ae i int	ervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Maryse GAGNON Martin PARÉ
Agente technique en architecture Chef de division - Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.03

2019/04/08 19:00



Dossier #	: 1196347006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des

immeubles d'intérêt patrimonial

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-03 08:23	
Signataire :	Babak HERISCHI		
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1196347006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des

immeubles d'intérêt patrimonial

CONTENU

CONTEXTE

Deux modifications sont apportées au projet de règlement :

Verdissement des cours d'école :

L'article 354.5 du Règlement d'urbanisme 01-280 est modifié afin de spécifier qu'une aire de jeu accessoire desservant un usage de la catégorie E.4(3) peut être asphaltée même si elle est située en cour avant.

Cette modification est effectuée par souci de cohérence avec la modification de l'article 354.8 visant le pourcentage de verdissement pour les usages de la catégorie E.4(3).

Immeubles d'intérêt patrimonial :

La liste de l'annexe B du Règlement d'urbanisme 01-280 est modifiée afin d'ajouter les immeubles suivants à titre de témoins architecturaux significatifs :

- 2100, avenue de l'Église
- 1611, rue Gladstone

Ces immeubles ont été identifiés à ce titre dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Lecture :			

RESPONSABLE DU DOSSIER

Parties prenantes

Laurence BOISVERT-BILODEAU Agente de recherche



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1196347006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des

immeubles d'intérêt patrimonial

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux d'améliorer continuellement sa prestation de services aux citoyens, l'arrondissement du Sud-Ouest modifie sa réglementation d'urbanisme. Le conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au règlement d'urbanisme en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Les modifications ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications visent les objets suivants :

Équipements mécaniques en façade :

L'article 90.1 est modifié afin de spécifier qu'un matériau perforé ou ajouré, tel une grille ou une persienne, visant à dissimuler l'embouchure d'un conduit d'un équipement mécanique n'est pas considéré comme une composante de ce dernier.

Verdissement des cours d'école :

L'article 354.8 portant sur le verdissement est modifié afin d'exclure la superficie d'une aire de jeu du pourcentage de verdissement minimal requis pour un usage de la catégorie des équipements collectifs et institutionnels.

Immeubles d'intérêt patrimonial :

Les fascicules de l'annexe B sont modifié afin d'ajouter une série de maisons villageoises d'intérêt à la liste des témoins architecturaux significatifs

JUSTIFICATION

Équipements mécaniques :

La modification vise à ce que soit maintenant autorisée en façade une grille ou une persienne permettant de dissimuler une conduite d'un équipement mécanique débouchant vers l'extérieur. Cet élément somme toutes mineur permet plus de flexibilité dans

l'installation d'équipements mécaniques.

Verdissement:

Les écoles ont souvent besoin d'aires asphaltées pour le jeu et l'exigence de verdissement minimal de 75% des superficies non bâties leur cause donc préjudice.

Immeubles d'intérêt patrimonial :

Lors de la révision de l'étude de caractérisation du cadre bâti par Patri-Arch en 2013, certains immeubles ont été identifiés comme pouvant faire partie de la liste des immeubles d'intérêt patrimoniaux. La modification vise donc à inclure des immeubles de type maisons villageoises à la liste des immeubles d'intérêt patrimoniaux de la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 mars 2019 : avis de motion et lecture par le Conseil d'arrondissement

Mars 2019 : assemblée publique de consultation

8 avril 2019 : adoption par le Conseil d'arrondissement

Avril-mai 2019 : certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant	at cane	de l'int	arvention
INIECVENANI		(IP INII	26V#M11MM

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Julie NADON Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.04



2019/04/08 19:00

Dossier #: 1196347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-

Objet : Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement

d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022)

et le Règlement sur les certificats d'autorisation de

Le Sud-Ouest, Direction des travaux publics

l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires événementiels

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires événementiels

Signé par	Claude DUBOIS	Le 2019-02-28 16:12	
Signataire :		Claude DUBOIS	
	di	recteur(trice) - travaux publics en arrondissement	



Montréal Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE ADDENDA**

IDENTIFICATION	Dossier # :1196347001	
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement	
Projet :	-	
Objet :	Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires événementiels	
CONTENU		
CONTEXTE		
tenante lors du Conseil	me : s résidences de tourisme sur Notre-Dame a été modifié séance d'arrondissement du 11 février, afin que la limite soit de Rose- ı lieu de Rose-de-Lima à Vinet.	
Usage temporaire évé Deux articles ont été mo	énementiel : odifiés afin d'améliorer la syntaxe (238.4 et 238.7).	
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'i	ntervention	
Autre intervenant et sens	de l'intervention	
Parties prenantes		
Lecture:		

Laurence BOISVERT-BILODEAU Conseillère en aménagement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1196347001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption - Règlement modifiant le Reglement d'urbanisme de

l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs - Exercice financier 2019 (RCA18 22022) relativement aux résidences de tourisme et

aux usages temporaires

CONTENU

CONTEXTE

Face au changement de paradigme en matière d'échanges commerciaux amené par l'économie collaborative, les villes doivent ajuster leur stratégie de façon à maintenir des milieux de vie sécuritaires pour leurs citoyens. Au cours des dernières années, la location courte durée de logements popularisée par des sites web tels AirBnB a causé de nombreux problèmes, notamment en grugeant dans le parc de logements locatifs ainsi qu'en raison des nuisances occasionnées dans les quartiers et les immeubles résidentiels par une clientèle de passage.

Bien que le ministère du tourisme doive délivrer une attestation de classification pour ceux qui exploitent une résidence de tourisme, laquelle est délivrée une fois les validations effectuées auprès de la Ville, il n'en demeure pas moins que ce type d'activité est effectué clandestinement.

Sans vouloir l'interdire complètement, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite néanmoins régir davantage ce type d'usage commercial, notamment en le définissant et en le localisant à certains endroits précis sur le territoire.

Dans un autre ordre d'idées, l'arrondissement souhaite également encadrer de façon réglementaire les événements ponctuels par l'introduction de la notion d'usages temporaires événementiels.

Le conseil d'arrondissement peut adopter des modifications aux règlements visés en vertu des articles 113 (urbanisme) et 119 (certificats d'autorisation) de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Les modifications touchant les usages du Règlement d'urbanisme sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Résidences de tourisme

Le Règlement d'urbanisme est modifié afin d'inclure la définition de résidence de tourisme au lieu de celle d'hôtel-appartement.

Les hôtels-appartements sont actuellement autorisés de plein droit dans les zones où la catégorie d'usage H.7 est permise. Les modifications visent donc d'une part à remplacer la notion d'hôtel-appartement par celle de résidence de tourisme, puis à circonscrire cet usage tel que :

- l'usage « résidence de tourisme » soit uniquement autorisé dans les zones autorisant la catégorie H.7 sur Notre-Dame Ouest entre Vinet et Rose-de-Lima et sur Peel/Wellington dans secteur Griffintown
- une résidence de tourisme doive s'implanter à une distance minimale de 150 m d'une autre résidence de tourisme

Le règlement sur les certificats d'autorisation est quant à lui modifié pour exiger, le cas échéant, une autorisation du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat de copropriétaires.

Usages temporaires

Le Règlement d'urbanisme est modifié afin de créer une nouvelle sous-section de la famille commerce autorisant les usages temporaires événementiels dans les catégories d'usage C.6, C.7, E.2, E.3 et E.4.

La section comporte certains encadrements et conditions dont :

- Durée maximale de 21 jours consécutifs par tranche de 12 mois
- Possibilité d'exercer l'usage à l'intérieur et à l'extérieur
- Possibilité d'installer des constructions temporaires (gazebos, équipements mécaniques, mobilier, etc), lesquelles doivent être retirées et le terrain remis en état après la tenue de l'événement
- Possibilité d'aménager une aire de stationnement

Le règlement sur les tarifs est également modifié afin de fixer le coût de l'autorisation d'un tel usage.

Le règlement sur les certificats est modifié, quant à lui, pour ne pas assujettir une demande d'usage temporaire événementiel à un certificat si elle provient d'une zone E.2, E.3 ou E.4.

JUSTIFICATION

Résidences de tourisme

La location à court terme d'unités résidentielles à une clientèle de passage comporte certains inconvénients. En effet, cette clientèle peut générer des nuisances dans les quartiers et les immeubles où ils louent des unités. De plus, ce type d'exploitation a un impact sur la disponibilité des logements pour les citoyens, ainsi que sur le coût des loyers et de l'immobilier. Finalement, cette activité commerciale n'est habituellement pas taxée à sa juste valeur.

Il est cependant difficile d'interdire complètement les résidences de tourisme, puisque cette activité est souvent exercée clandestinement. C'est pourquoi la solution retenue est de mieux encadrer les demandeurs souhaitant exercer cette activité en la restreignant à certains secteurs (Notre-Dame Ouest entre Vinet et Rose-de-Lima et Peel/Wellington dans secteur Griffintown) et en exigeant un contingentement.

La modification au règlement sur les certificats d'autorisation permet de s'assurer que le requérant a obtenu l'ensemble des autorisations de son propriétaire ou de son syndicat de copropriétaire.

Usage temporaire événementiel

L'arrondissement souhaite permettre certains usages temporaires pour répondre à un besoin sur son territoire.

Par ailleurs, le règlement d'urbanisme comporte déjà des usages et constructions temporaires, nommément les cafés-terrasses et les bureaux de vente.

Cela permettrait de traiter des événements ponctuels dans la mesure où les outils réglementaires actuels manquent de flexibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et 1ere lecture (Conseil d'arrondissement) : 11 février 2019

Avis public sur le site web de l'arrondissement : février 2019

Assemblée publique de consultation : Semaine du 25 février 2019

2e lecture (Conseil d'arrondissement) : 11 mars 2019

Période d'approbation référendaire : mars 2019 Adoption (Conseil d'arrondissement) : 8 avril 2019

Le cas échéant, certificat de conformité/entrée en vigueur : mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-29

Laurence BOISVERT-BILODEAU Conseillère en aménagement Julie NADON Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.05

2019/04/08 19:00



Dossier #	: 119/365001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Addenda - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les

tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022)

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice 2019) (RCA18 22022).

Signé par Babak HERISCHI Le 2019-04-05 14:48

Signataire : Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier #:1197365001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Addenda - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les

tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022)

CONTENU

CONTEXTE

Des modifications sont requises afin d'ajouter les articles suivants :

• Ajout de l'article 3.2 relatif au tarif pour le lotissement "sans création de rue" :

Article 3. 2° sans création ni fermeture de rues ou de ruelles:

- a) premier lot 775,00 \$
- b) chaque lot additionnel 115,00 \$
 - Ajout de l'article 9.12 relatif au tarif pour les enseignes publicitaires :

Article 9.12° pour l'étude d'une demande d'enseigne publicitaire, par emplacement : 625,00\$

• Ajout de l'article 13.1 autorisant un rabais de 50 % sur certains tarifs pour les citoyens de 65 ans et plus.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture	:
---------	---

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE Agente de recherche



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1197365001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier

2019) (RCA18 22022) afin de modifier des dispositions relatives à

l'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA18 22022) qui établit quels sont les tarifs en vigueur dans l'arrondissement pour l'année 2019.

Des modifications sont requises afin de corriger quelques coquilles qui se sont insérées dans le Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 220373: Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (dossier 1180207001).

DESCRIPTION

Les modifications visent à modifier les tarifs pour une occupation temporaire du domaine public, par jour, toutes taxes incluses, sur une rue autre que celles mentionnées au paragraphe 3 du premier alinéa, en plus du tarif fixé aux paragraphes 1 et 2 du premier alinéa (Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest) comme ceci :

- a. si la largeur totale occupée est d'au plus 3 m : 38,00 \$ (au lieu de 87,00 \$)
- b. si la largeur totale occupée est de 3 m à 6 m : 112,00 \$ (au lieu de 291,00 \$)
- c. si la largeur totale occupée est de plus de 6 m : 112,00 \$ + 109,00 \$ par tranche de 3 m en sus des premiers 6 m (au lieu de 291,00 \$ + 420,00 \$ par tranche de 3 m en sus des premiers 6 m)
- d. si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à c) du paragraphe 5 du premier alinéa entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à ces sous-paragraphes : 112,00 \$ (au lieu de 430,00 \$)

JUSTIFICATION

Ces modifications sont nécessaires pour corriger des erreurs de transcription et pour éviter que les demandeurs soient induits en erreur sur la tarification en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S) DÉVELOPPEMENT DURABLE IMPACT(S) MAJEUR(S) **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** Avis de motion - CA du 11 mars 2019 Adoption du Règlement par le Conseil d'arrondissement - CA du 8 avril 2019 Entrée en vigueur : avril 2019 CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS** À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. **VALIDATION** Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention **Parties prenantes** Lecture: **ENDOSSÉ PAR** RESPONSABLE DU DOSSIER Le: 2019-02-27 Étienne GIRARD-RHEAULT Ramy MIKATI

Agent(e) technique en circulation stationnement - tp - hdu

Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.06

2019/04/08 19:00



Dossier #: 1196748001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section

expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Ordonnances - Événements publics

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Le marché artisans St-Paul- Émard	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Parc Vérendrye	L'événement : 4 et 5 mai 2019 de 8 h à 14 h Montage : 4 mai 2019 de 12 h à 17 h Démontage : 5 mai 2019 de 14 h à 17 h En cas d'intempéries : Maintenu
Faites un pas vers les jeunes	Jeunesse, J'écoute	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : 5 mai 2019 de 8 h à 14 h Montage : 4 mai 2019 de 12 h à 17 h Démontage : 5 mai 2019 de 14 h à 17 h En cas d'intempéries : Maintenu
Course CAL	Cégep André- Laurendeau	Parc Angrignon	L'événement : 8 mai 2019 de 12 h à 14 h 30 Montage : 8 mai 2019 de 8 h à 12 h Démontage : 8 mai 2019 de 14 h 30 à 16 h En cas d'intempéries: Maintenu
Journée familiale	Les chevaliers de Colomb du conseil de côte St-Paul	Parc St-Paul et sur la rue Brisset entre la rue Champigny et la rue Le Caron	L'événement : 18 mai 2019 de 11 h à 18 h Montage : 18 mai 2019 de 9 h à 11 h Démontage : 18 mai 2019 de 18 h à 19 h

Footi Dointo	Action-Gardien	Parc Le Ber et sur l'avenue	En cas d'intempéries : Maintenu
Festi-Pointe	Action-Gardien	Ash, entre les rues Le Ber et Dick-Irvin	I I
Campagne d'embellissement 2019 - Groupes (Parc Campbell- Ouest)	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : le 23 mai 2019 de 10 h à 16 h Montage : le 23 mai 2019, de 8 h à 10 h Démontage : le 23 mai 2019, de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - Parc Campbell-Ouest	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - 741 rue des Seigneurs	Arrondissement le Sud-Ouest	Devant le 741 rue des Seigneurs (locaux de la Coalition de la Petite- Bourgogne)	L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - carré d'Hibernia	Arrondissement le Sud-Ouest	Carré d'Hibernia	L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - Parc Louis-Cyr	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Louis-Cyr	L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Exposition d'art extérieure	SDC - Les Quartiers du Canal	Parc des Meubliers	L'événement: le 26 mai 2019 de 12 h à 21 h Montage: le 26 mai 2019 de 8 h à 12 h Démontage: le 27 mai 2019, de 9 h à 14 h

Marche de l'espoir	Société Canadienne de la sclérose en plaque	Parc Angrignon	En cas d'intempéries: Remis le 2 juin 2019, aux mêmes heures L'événement : 26 mai 2019 de 8 h à 15 h Montage : 25 mai 2019 de 8 h à 18 h Démontage : 26 mai 2019 de 15 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Relais pour la vie du Grand Sud- Ouest	Société canadienne du cancer	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : Du 31 mai 2019 à 19 h au 1er juin 2019 à 7 h Montage : 31 mai 2019 de 7 h à 17 h Démontage : 1er juin 2019 de 7 h à 13 h En cas d'intempéries : Maintenu
Cyclovia du Sud- Ouest	Ville de Montréal	Boulevard Monk entre Saint Patrick et Raudot, Rue de Biencourt entre le boulevard Monk et la rue Briand, Parc Garneau	L'événement: 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre 2019, de 12 h 30 à 16 h 30 Montage: 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre 2019, de 10 h à 12 h 30 Démontage: 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre 2018, de 16 h 30 à 18 h En cas d'intempéries: Maintenu
La «Run» de pain	Maison Saint-Gabriel, musée et site historique	Parcours selon l'itinéraire suivant : départ maison Saint-Gabriel, rue de Dublin, rue Wellington, rue Fortune, rue Favard, rue Charon, rue Le Ber, rue Bourgeoys, rue Wellington, rue Sainte-Madeleine, rue Le Ber, rue de la Congrégation, rue Wellington, rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys, rue Favard (voir le plan en pièce jointe)	L'événement : les samedis 22 et 29 juin, 6- 13-20 et 27 juillet, 3-10- 17-24 et 31 août, 7 septembre 2019 de 8 h 30 à 12 h Montage : N/A Démontage : N/A En cas d'intempéries: Maintenu
Fête Nationale du Québec 2019	Association des Jeunes de la Petite- Bourgogne	Parc Vinet	L'événement : le 24 juin 2019 de 12 h à 19 h Montage : le 24 juin 2019 de 9 h à 12 h Démontage : le 24 juin 2019 de 19 h à 21 h En cas d'intempéries: Maintenu

St-Henri	SDC - Les Quartiers	Square Sir-Georges-	L'événement : 7 juillet
Complètement	du Canal	Étienne-Cartier et rue	2019 de 12 h à 21 h
Cirque		Notre-Dame Ouest, entre	Montage: 7 juillet 2019
		la rue De Courcelle et la	de 8 h à 12 h
		rue du Square-Sir-Georges	Démontage : 7 juillet
		-Étienne-Cartier (côté Est)	2019 de 21 h à 22 h
			En cas d'intempéries :
			Maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement régissant les ventes-débarras (RCA11 22004, article 17);
- Règlement sur les tarifs (RCA18 22022 article 65);
- Règlement sur les calèches (17-079, article 55).

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:51
Signataire :		Babak HERISCHI
		Directeur d'arrondissement
	Le	Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1196748001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section

expertise_développement social et événements publics

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Ordonnances - Événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement régissant les ventes-débarras (RCA11 22004, article 17);
- Règlement sur les tarifs (RCA18 22022 article 65);
- Règlement sur les calèches (17-079, article 55).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le marché artisans St-Paul-Émard Première édition

Faites un pas vers les jeunes CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics Course CAL CA17 22 0052 04-04-2017 Ordonnances - Événements publics Journée familiale CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics Festi-Pointe CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics Campagne d'embellissement CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics Exposition d'art extérieure CA18 22 0143 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics Marche de l'espoir CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics Relais pour la vie du Grand Sud-Ouest CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics

Cyclovia du Sud-Ouest CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics La «Run» de pain CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics Fête Nationale du Québec 2018 CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics

St-Henri Complètement Cirque Première édition

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Le marché artisans St-Paul- Émard	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Parc Vérendrye	L'événement : 4 et 5 mai 2019 de 8 h à 14 h Montage : 4 mai 2019 de 12 h à 17 h Démontage : 5 mai 2019 de 14 h à 17 h En cas d'intempéries : Maintenu
Faites un pas vers les jeunes	Jeunesse, J'écoute	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : 5 mai 2019 de 8 h à 14 h Montage : 4 mai 2019 de 12 h à 17 h Démontage : 5 mai 2019 de 14 h à 17 h En cas d'intempéries : Maintenu
Course CAL	Cégep André- Laurendeau	Parc Angrignon	L'événement : 8 mai 2019 de 12 h à 14 h 30 Montage : 8 mai 2019 de 8 h à 12 h Démontage : 8 mai 2019 de 14 h 30 à 16 h En cas d'intempéries: Maintenu
Journée familiale	Les chevaliers de Colomb du conseil de côte St-Paul	Parc St-Paul et sur la rue Brisset entre la rue Champigny et la rue Le Caron	L'événement : 18 mai 2019 de 11 h à 18 h Montage : 18 mai 2019 de 9 h à 11 h Démontage : 18 mai 2019 de 18 h à 19 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festi-Pointe	Action-Gardien	Parc Le Ber et sur l'avenue Ash, entre les rues Le Ber et Dick-Irvin	L'événement: le 20 mai 2019 de 14 h à 19 h Montage: le 20 mai 2019 de 7 h à 14 h Démontage: le 20 mai 2019 de 19 h à 22 h En cas d'intempéries: Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - Groupes (Parc Campbell- Ouest)	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : le 23 mai 2019 de 10 h à 16 h Montage : le 23 mai 2019, de 8 h à 10 h Démontage : le 23 mai 2019, de 16 h à 18 h

Campagne d'embellissement 2019 - Parc Campbell-Ouest	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	En cas d'intempéries : Maintenu L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - 741 rue des Seigneurs	Arrondissement le Sud-Ouest	Devant le 741 rue des Seigneurs (locaux de la Coalition de la Petite- Bourgogne)	L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - carré d'Hibernia	Arrondissement le Sud-Ouest	Carré d'Hibernia	L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2019 - Parc Louis-Cyr	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Louis-Cyr	L'événement : le 25 mai 2019 de 9 h à 12 h Montage : le 25 mai 2019, de 7 h 30 à 9 h Démontage : le 25 mai 2019, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Exposition d'art extérieure	SDC - Les Quartiers du Canal	Parc des Meubliers	L'événement: le 26 mai 2019 de 12 h à 21 h Montage: le 26 mai 2019 de 8 h à 12 h Démontage: le 27 mai 2019, de 9 h à 14 h En cas d'intempéries: Remis le 2 juin 2019, aux mêmes heures
Marche de l'espoir	Société Canadienne de la sclérose en plaque	Parc Angrignon	L'événement : 26 mai 2019 de 8 h à 15 h Montage : 25 mai 2019 de 8 h à 18 h Démontage : 26 mai 2019 de 15 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Relais pour la vie du Grand Sud- Ouest	Société canadienne du cancer	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : Du 31 mai 2019 à 19 h au 1er juin 2019 à 7 h Montage : 31 mai 2019 de 7 h à 17 h

Cyclovia du Sud- Ouest	Ville de Montréal	Boulevard Monk entre Saint Patrick et Raudot, Rue de Biencourt entre le boulevard Monk et la rue Briand, Parc Garneau	Démontage: 1er juin 2019 de 7 h à 13 h En cas d'intempéries: Maintenu L'événement: 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre 2019, de 12 h 30 à 16 h 30 Montage: 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre 2019, de 10 h à 12 h 30 Démontage: 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre 2018, de 16 h 30 à 18 h En cas d'intempéries: Maintenu
La «Run» de pain	Maison Saint-Gabriel, musée et site historique	Parcours selon l'itinéraire suivant : départ maison Saint-Gabriel, rue de Dublin, rue Wellington, rue Fortune, rue Favard, rue Charon, rue Le Ber, rue Bourgeoys, rue Wellington, rue Sainte-Madeleine, rue Le Ber, rue de la Congrégation, rue Wellington, rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys, rue Favard (voir le plan en pièce jointe)	septembre 2019 de 8 h 30 à 12 h
Fête Nationale du Québec 2019	Association des Jeunes de la Petite- Bourgogne	Parc Vinet	L'événement : le 24 juin 2019 de 12 h à 19 h Montage : le 24 juin 2019 de 9 h à 12 h Démontage : le 24 juin 2019 de 19 h à 21 h En cas d'intempéries: Maintenu
St-Henri Complètement Cirque	SDC - Les Quartiers du Canal	Square Sir-Georges- Étienne-Cartier et rue Notre-Dame Ouest, entre la rue De Courcelle et la rue du Square-Sir-Georges -Étienne-Cartier (côté Est)	L'événement : 7 juillet 2019 de 12 h à 21 h Montage : 7 juillet 2019 de 8 h à 12 h Démontage : 7 juillet 2019 de 21 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs

autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site web de l'arrondissement ainsi qu'au Bureau Accès Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin RACETTE Agent de projets - promotion et événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE C/s Partenariat développement social durable et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.07

2019/04/08 19:00



Dos	sier # : 11	L97365002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant

la cuisine de rue (15-039) pour le retrait à la liste des

emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant

la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement

D'édicter, en vertu du Règlement régissant les cuisines de rue (15-039), une ordonnance modifiant l'annexe B du règlement afin de retirer l'emplacement suivant à la liste des emplacements autorisés pour la cuisine de rue :

- Devant l'ETS (intersection des rues Peel et Notre-Dame Ouest).

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:50	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1197365002

Unité administrative

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement responsable: urbain et du patrimoine, Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant

la cuisine de rue (15-039) pour le retrait à la liste des

emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la

cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 mars 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement régissant la cuisine de rue (15 -039), lequel permet aux arrondissements d'autoriser, à certains endroits préalablement identifiés, de la cuisine de rue sur une base saisonnière ou annuelle. Des autorisations doivent être octroyées par le biais d'ordonnances distinctes approuvées par le conseil d'arrondissement pour déterminer un site saisonnier et sont également délivrées au cas par cas à l'occasion d'événements publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 220131 - 7 avril 2015 : Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'ajouter les sept (7) sites et neuf (9) emplacements identifiés dans le présent sommaire par l'arrondissement du Sud-Ouest à la liste des emplacements autorisés pour la cuisine de rue (dossier 1154577002). CA16 220036 -12 janvier 2016 : Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour l'ajout à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés, quatre sites autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1157010010).

CA 17 220051 - 14 mars 2017 : Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour l'ajout à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1167010023).

CA 18 220022 - 15 janvier 2018 : Ordonnance - Modification de l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour le retrait à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés d'un site autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement (dossier 1177010020).

DESCRIPTION

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) a tenu des rencontres avec les restaurateurs à la fin de toutes les saisons. Un certain essoufflement s'est fait sentir au

niveau de la cuisine de rue d'année en année. Les restaurateurs affirmaient que plusieurs sites n'étaient pas viables et demandaient donc à la ville d'en réduire le nombre. Une évaluation des sites offerts a continuellement été faite par le SCA quant au nombre de sorties de camions ainsi qu'à l'appréciation des sites par les camions de cuisine de rue. Maintenant que la saison 2018 est terminée, il a été jugé que les emplacements saisonniers sur rues ne sont plus rentables puisque l'achalandage n'est plus assez important. En 2015, pas moins de 35 camions détenaient un permis pour s'installer sur les sites désignés par la Ville. Ce nombre a graduellement baissé au fil des ans pour atteindre seulement 21 camions en 2018.

Par conséquent, les sites saisonniers de cuisine de rue ne seront plus offerts en 2019.

Il est donc proposé de retirer le dernier site qu'il reste sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, soit celui sur la rue Peel devant l'ETS (École de Technologie Supérieure).

JUSTIFICATION

Le SCA est préoccupé par l'essoufflement que connaît la cuisine de rue. La cuisine de rue demeure très prisée lors d'événements. Toutefois, les emplacements saisonniers ne seront plus offerts.

Il est donc proposé de retirer le site devant l'ETS (École de Technologie Supérieure) de la liste des emplacements offerts. Une ordonnance doit donc être édictée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA 8 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture:

Jean-Marc BISSONNETTE, 26 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne GIRARD-RHEAULT Agent(e) technique en circulation stationnement - tp - hdu **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-26

Ramy MIKATI Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.08

2019/04/08 19:00



Dossier # : 119122800

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur un

bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot

D'édicter, en vertu de l'article 531 (1°), (3°) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280), une ordonnance autorisant l'installation et le maintien d'une bannière publicitaire sur le mur arrière, donnant sur la rue Notre-Dame Ouest, du bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot, dans le cadre de l'événement du «Tournoi international de Tennis de la Coupe Rogers 2019», du 15 avril au 31 octobre 2019.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 14:00	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1191228003

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, Division des permis et inspections

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur un

bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'installation d'une enseigne publicitaire de type « bannière » a été déposé à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour souligner l'arrivée de l'événement du tournoi international de Tennis de la Coupe Rogers 2019. Ce projet peut être autorisé par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA18 220145 en date du 14 mai 2018: Ordonnance - Installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1187366002);

- Résolution: CA17 220213 en date du 6 juin 2017: Ordonnance Installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1177366004);
- Résolution: CA16 220186 en date du 3 mai 2016: Ordonnance Installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1161228007);
- Résolution: CA15 220180 en date du 5 mai 2015: Ordonnance Installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1151228005);
- Résolution: CA14 220208 en date du 6 mai 2014: Ordonnance Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1141228007);
- Résolution: CA13 220198 en date du 7 mai 2013: Ordonnance Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1131228007)

DESCRIPTION

Produits Kruger S.E.C. et la marque Cashmere sont commanditaires du tournoi international de Tennis Coupe Rogers. Cet événement sportif annuel a lieu chaque année au stade Uniprix au début du mois d'août. Cet événement amène à Montréal des joueurs de tennis du circuit ATP de partout dans le monde et permet à nos joueurs de tennis locaux de mettre en valeur leur talent. Conséquemment, le tournoi attire également à Montréal des visiteurs d'autres régions et des touristes étrangers qui injectent des millions de dollars dans l'économie locale.

Comme le visait la première bannière « Grand Prix » qui était en place sur l'édifice en 2012,

cette bannière proposera, pour une huitième année consécutive, un visuel qui contribuera à promouvoir le tournoi de la Coupe Rogers pour attirer davantage de visiteurs à l'événement, tout en souhaitant la bienvenue aux visiteurs qui arrivent à Montréal par l'autoroute 20 Est.

L'endroit choisi pour l'installation de cette bannière permet une certaine visibilité pour l'invitation à l'événement puisqu'elle sera installée sur la façade arrière donnant sur la rue Notre-Dame Ouest et sur l'autoroute 20 Est du bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot.

- La banderole sera mise en place à la mi-avril 2019 et sera retirée, au plus tard, le 31 octobre 2019. Le tout doit avoir un caractère temporaire;
- L'édifice sur lequel sera installée la bannière fait partie de l'usine de carton de Kruger (Usine de Place Turcot);
- Cette année, le visuel de la bannière sera le même que celui de l'année dernière. Les matériaux et les spécifications quant à la grandeur seront identiques aussi;
- Matériaux : toile de vinyle fixée à l'aide d'oeillets sur le revêtement extérieur métallique;
- Surface de l'enseigne : environ 220 mètres carrés;
- L'installation ne causera aucun dommage à la structure ou au revêtement de l'édifice.

Paramètres réglementaires

L'article 531 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, celles-ci étant autorisées sans certificat d'autorisation.

« **531.** Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser : 1º des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation. »

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance le 8 avril 2019; Installation de la bannière à compter du 15 avril 2019; Enlèvement au plus tard le 31 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le projet est conforme aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280).

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	1
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26
Maryse GAGNON Agente technique en architecture	Martin PARÉ Chef de division - Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.09

2019/04/08 19:00



Dossier #	: 1193459006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 2407, rue de Ryde

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Schleiss Carter architecture, déposés et estampillés en date du 15 février 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 2407, rue de Ryde.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:53	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1193459006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour Objet:

l'immeuble situé au 2407, rue de Ryde

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 5 février 2019, pour l'agrandissement d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 2.5, Ferme Knox Est. L'unité de paysage Ferme Knox Est, incluse dans l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles, est délimitée par la rue Charlevoix et ses parcelles adjacentes à l'ouest, par la rue de Rushbrooke et ses parcelles adjacentes au sud, par la rue d'Hibernia et ses parcelles adjacentes à l'est et par les voies ferrées au nord. Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 60 %

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à ajouter un 3e étage au bâtiment existant. Deux options sont proposées; la première option est composée d'une fausse mansarde en acier en facade avec deux lucarnes et la deuxième option propose un volume en retrait d'aspect contemporain.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement est de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable à l'option du volume en retrait, avec les commentaires suivants :

- proposer un avant-toit;
- prévoir un accès à une terrasse à l'avant avec un garde-corps en retrait;

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet selon l'option 1 avec une fausse mansarde. Cependant le comité voudrait voir en point d'information à une séance ultérieure plus de précision sur cette proposition, notamment, les matériaux et la construction des lucarnes à l'avant et le type de revêtement d'acier de la fausse mansarde. La Division de l'urbanisme se rallie à l'option 1 avec une fausse mansarde. Les plans de cette option sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ΙΔ					

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE Architecte, préposé à la planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.10

2019/04/08 19:00



	Dossier #:	1193459004

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 4805, avenue Palm

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Bertrand, Paquette, architectes, déposés et estampillés en date du 21 février 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 4805, avenue Palm.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:54	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	•

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1193459004

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 4805, avenue Palm

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 5 novembre 2019, pour la l'agrandissement d'une école. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 4.15, Paroisse Saint-Zotique Ouest. L'unité de paysage Paroisse Saint-Zotique Ouest, incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, est délimitée par la rue De Courcelle au nord-est, par la rue Butternut au sud-est et par la rue Saint-Rémi au sud-ouest. Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : E.4 (1);

- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;

- Le taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 70 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 1198155001 (dérogation mineure).

DESCRIPTION

Les travaux consistent à agrandir le bâtiment sur le côté en ajoutant un volume d'un étage comprenant un escalier d'issue desservant le sous-sol et une nouvelle entrée avec une marquise. Les matériaux et les couleurs sont identiques à ceux que l'on retrouve déjà sur l'école existante soit: un enduit acrylique de finition Adex de couleur X-152-3e.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement est de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition a nécessité une dérogation mineure afin de déroger à la hauteur minimale.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

\/	ITD	1	CT/	7 N I
VAI		AI	T/	JIN

Intervenan	t e	t sens	de l	'inte	rvention
------------	-----	--------	------	-------	----------

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.11

2019/04/08 19:00



Dos	ssier#:	1194824007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du

bâtiment situé au 5818, rue Angers

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Cynthia Bourque, designer, déposés et estampillés en date du 26 février 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 5818, rue Angers.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:52	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1194824007

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du

bâtiment situé au 5818, rue Angers

CONTENU

CONTEXTE

La demande de permis #3001327498 a été déposée la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le projet de transformation du bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages situé au 5818, rue Angers. Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques, ainsi que ceux de l'unité de paysage Unité de paysage 3.4 - Parc St.Paul.

Incluse dans l'aire de paysage Côte-St-Paul, l'unité de paysage Parc Saint-Paul est délimitée à l'ouest par la bande de parcelles est de la rue Laurendeau, à l'ouest par la rue Drake, au nord par la bande de parcelles sud de l'avenue de l'Église et au sud par la bande de parcelles nord de la rue Jacques-Hertel.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le duplex avec escalier extérieur. Les typologies secondaires sont: la maison villageoise, la maison boomtown, la maison de vétérans, le duplex surélevé, le triplex avec escalier extérieur et la maison d'appartements.

Le type de bâtiment qui fait l'objet du présent sommaire ne correspond à aucune typologie présente dans l'unité de paysage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux qui font l'objet de l'approbation en vertu du PIIA sont les suivants :

- Façade donnant sur la rue Angers:
- Remplacement de la fenêtre située au-dessus des garages par 2 fenêtres y compris l'installation d'un revêtement métallique à l'emplacement de la fenêtre existante.
- Remplacement d'une fenêtre du RDC par une nouvelle porte d'entrée. Un revêtement métallique sera installé à l'emplacement de la porte d'entrée existante.
- Installation d'une marquise au-dessus du balcon d'entrée.

- Mur latéral droit:
- Installation d'une marquise au-dessus du balcon d'entrée.
- Aménagement d'une cour anglaise avec un escalier d'accès extérieur.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors des séances du Comité consultatif d'urbanisme du 12 octobre 2017 et du 19 février 2019.

CCU du 12 octobre 2017 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les caractéristiques de l'unité de paysage 3.4 Parc Saint-Paul;
- que la transformation s'intègre de façon harmonieuse aux parties non modifiées; Lors de séance du CCU du 12 octobre 2017, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au PIIA pour le projet situé au 5818, rue Angers et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de :

- Remplacer le crépi par un revêtement plus noble tel que le bois;
- Remplacer la porte existante par une fenêtre;
- Prévoir des portiques sans fronton, plus intégrés à l'architecture du bâtiment.

Approbation PIIA - CCU du 19 février 2019 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux transformations et remplacements spécifiques applicables au projet; la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 5818, rue Angers et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet aux conditions suivantes :

- Remplacer la porte d'entrée existante située en façade par une fenêtre;
- Conserver la pierre située au-dessus de la porte existante (façade au 2^e étage);
- Prévoir du vrai bois au lieu du métal simili bois;
- Éviter les carreaux dans les nouvelles fenêtres. Ces carreaux se prêtent mal à la typologie du bâtiment et au secteur;
- Fournir les détails des marquises (composition, ancrages, écoulement des eaux, épaisseurs, etc.)

Lors de cette séance, le CCU et la Division de l'urbanisme ont suggéré de déplacer l'escalier extérieur existant en face de la nouvelle porte d'entrée et qu'il soit remplacé par un escalier métallique muni de marches ajourées afin de permettre le passage de la lumière pour la fenêtre du sous-sol.

Suite au CCU, l'architecte du projet a transmis à la Division de l'urbanisme les plans modifiés répondant à l'ensemble des conditions des membres à l'exception de celle de remplacer la porte d'entrée existante par une fenêtre étant donné que celle-ci se trouverait alors en face de l'escalier extérieur existant. Ce qui, aux yeux des résidents, est non acceptable pour des raisons évidentes d'intimité. D'autre part, l'architecte du projet considère que l'ajout d'une fenêtre porterait préjudice à la qualité architecturale du bâtiment. L'alternative proposée par l'architecte est le murage de la porte existante avec de la pierre identique à celle qui compose le parement existant. Aussi, la suggestion de

déplacer l'escalier n'a pas été retenue par l'architecte du projet. Les nouveaux plans datés du 26 juin 2019 sont joints au présent sommaire.
ASPECT(S) FINANCIER(S)
DÉVELOPPEMENT DURABLE
IMPACT(S) MAJEUR(S)
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)
CA du 8 avril 2019.
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL Agent de recherche **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL Conseiller(ere) en amenagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.12

2019/04/08 19:00



	Dossier # : 1194824001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des

immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-

Dame Ouest

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Milko Dimitrov, architecte, déposés et estampillés en date du 21 mars 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest; à la condition que soit déposée avant l'émission du permis une lettre de garantie d'un montant de 30 000 \$ afin de garantir la réalisation des corniches.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:52	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1194824001

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des

immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame

Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Les demandes de permis 3001478247, 3001478253, 3001467231 et 3001478262 ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour les projets de transformation des 4 bâtiments mixtes de 3 étages situés respectivement aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (NDO). Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques, ainsi que ceux de l'unité de paysage 4.15 - Paroisse St-Zotique Ouest. Le projet est inclus dans un secteur de valeur intéressante désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, cette unité de paysage est délimitée par la rue De Courcelle au nord-est, par la rue Butternut au sud-est et par la rue Saint-Rémi au sud-ouest. La limite nord-ouest est irrégulière. Elle exclut les parcelles industrielles situées au nord-ouest de la rue Notre-Dame Quest.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le triplex avec escalier intérieur et le triplex avec escalier extérieur. Les typologies secondaires sont représentées par le duplex avec escalier intérieur, le multiplex et l'immeuble à vocation mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux qui sont soumis à l'approbation en vertu du Règlement sur les PIIA concernent exclusivement la transformation des façades. Ils font parti d'un projet plus complet de réaménagement et de rénovation des logements ainsi que des RDC commerciaux des 4 bâtiments. Ces travaux se décrivent comme suit:

- Bâtiment du 4833, rue NDO:
- Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;

- Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
- Remplacement de la corniche.
- Bâtiment du 4847, rue NDO:
- Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
- Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
- Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
- Remplacement de la corniche.
- Bâtiment du 4855, rue NDO:
- Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
- Ajout de fenêtres au 2e et 3e étage, identiquement au bâtiment contigu du 4847, rue NDO;
- Remplacement des vitrines commerciales du RDC avec un entablement identique à celui du 4847, rue NDO;
- Remplacement de la corniche.
- Bâtiment du 4861, rue NDO:
- Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type 'Sandal Wood Blend' de Glen-Gery de format métrique;
- Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
- Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
- Remplacement de la corniche.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors des CCU du 22 janvier 2019 et du 19 mars 2019.

Appobation PIIA - CCU du 22 janvier 2019 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux façades des bâtiments mixtes;

Lors de la séance du CCU du 22 janvier 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO Ouest et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de:

- Préserver la configuration des vitrines commerciales tel que l'existant sauf pour le 4861, NDO;
- Restaurer éventuellement les corniches recouvertes de tôles;
- Diversifier les corniches au lieu d'une corniche uniforme pour l'ensemble des bâtiments;
- Adopter des briques différentes pour le 4855 et le 4847, NDO;
- Opter pour des matériaux plus nobles pour les corniches. Éviter les corniches en polystyrène, ;
- Diversifier la forme et la couleur des entablements.

Approbation PIIA - CCU du 19 mars 2019 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que:

- Le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux facades des bâtiments mixtes;
- Le projet a évolué dans le sens des commentaires du CCU du 22 janvier 2019;
- Les propositions de corniches feront l'objet d'une approbation ultérieurement, après la mise à jour des éventuelles corniches existantes;

Lors de la séance du CCU du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, à la condition d'utiliser une brique d'argile rouge pour le bâtiment du 4847, NDO avec un entablement différent de celui du bâtiment contigu du 4855, rue NDO.

Le CCU a pris note que les corniches seront évaluées ultérieurement, en fonction des mises à jour des corniches existantes qui sont actuellement recouvertes de métal.

Afin de s'assurer de la réalisation de la corniche une fois approuvée, la DAUP a exigé que soit déposée avant l'émission du permis qui exclue les corniches, une lettre de garantie (ou garantie bancaire) d'un montant de 30 000 \$ pour leur réalisation dans un second permis.

L'architecte du projet a soumis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans répondant ainsi aux conditions émises par les membres lors du CCU du 19 mars 2019. Ces plans rectifiés datés du 21 mars 2019 sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL Agent de recherche **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL Conseiller(ere) en amenagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.13

2019/04/08 19:00



	Dossier #:	1193459003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour

l'immeuble situé au 1999, rue William

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Atelier Chaloub, architectes, déposés et estampillés en date du 14 février 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 1999, rue William.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:55	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1193459003

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour

l'immeuble situé au 1999, rue William

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 30 octobre 2019, pour la construction d'un bâtiment. Autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus aux fascicules d'intervention suivants: B1 - Nouveaux bâtiments, les critères du projet particulier ainsi que l'annexe F pour les secteurs de Griffintown pour l'unité de paysage 5.8, Rue des Seigneurs. Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis en vertu du projet particulier sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.7;

- Les hauteurs de construction : - étages, 9 à 25 m;

- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 70 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 22 0266 - Projet Particulier.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un bâtiment de 8 étages comprenant 151 logements, 2 étages de stationnements en sous-sol avec 99 unités de stationnement.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA et du PPCMOI.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA, du PPCMOI et de l'annexe F;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec les commentaires suivants :

- Proposer une oeuvre d'art selon les termes et exigences du projet particulier avant l'émission du permis;
- Fournir un plan d'aménagement paysager avant l'émission du permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet comprend les éléments de développement durable suivants :

- Gestion efficace de l'eau;
- Espaces paysagers économes en eau;
- Gestion des eaux de pluie;
- Appareils sanitaires économiseurs d'eau;
- Construction éco-responsable;
- Toiture blanche;
- Matériaux à faible taux d'émission;
- Isolation renforcée pour favoriser les économies d'énergie;
- Dispositifs de modulation d'intensité et de déconnexion de l'éclairage extérieur afin de réduire la pollution lumineuse;
- Équipements pour les moyens de transport alternatifs;
- Bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Place de stationnement pour les vélos 151 intérieurs et 5 extérieurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				
Lecture :				
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-03-26		
Gilles DOMINGUE	Marie-Hélène BINE	ET-VANDAL		

chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Architecte, préposé à la planification

Julie NADON Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.14

2019/04/08 19:00



	Dossier # :	1193459005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 5080, rue St-Ambroise

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Pierre Archambault, architecte, déposés et estampillés en date du 19 février 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 5080, rue St-Ambroise.

Signé par	Babak HERISCHJ	Le 2019-03-29 13:54	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Discrete and discrete	

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1193459005

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 5080, rue St-Ambroise

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 18 février 2019, pour la transformation d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus aux fascicules d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques et B3 - Immeubles d'intérêt patrimonial et en rapport à l'unité de paysage 4.17, Rue Saint-Ambroise. L'unité de paysage Rue Saint-Ambroise, incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, est délimitée par la rue Saint-Ambroise au nord, le canal de Lachine au sud, la rue Bérard à l'est et le chemin de la Côte-Saint-Paul à l'ouest.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : I.2C C.7A C.1(2)C;
- Les hauteurs de construction : 7 à 20 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 85 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à ajouter 2 issues : un nouvel escalier extérieur servant d'issue pour le 2e étage et longeant le quai de chargement et une nouvelle porte extérieure dans la vitrine existante du rez-de-chaussée pour la distillerie.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

L'objectif principal pour un immeuble d'intérêt patrimonial est de protéger le caractère architectural, historique, paysager et naturel des immeubles en favorisant des interventions

qui sauvegardent leurs traits distinctifs et mettent en valeur ce caractère tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet;

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

\/ 	ITD	A T	·TA	N
VAI		'ΑΙ	TO	IX.

Intervenant et sens de l'interve	entior	1
----------------------------------	--------	---

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Marie-Hélène BINET-VANDAL chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.15

2019/04/08 19:00



DOSSIG	er#:119345900 <i>1</i>

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour

l'immeuble situé au 1425, rue Holy Cross

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Dessins Drummond, déposés et estampillés en date du 25 février 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 1425, rue Holy Cross.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-01 15:30	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1193459007

Unité administrative

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement responsable:

urbain et du patrimoine, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour

l'immeuble situé au 1425, rue Holy Cross

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 14 décembre 2019, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 3.7, Rue Holy Cross. L'unité de paysage Rue Holy Cross, incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, inclut les parcelles situées de part et d'autre des rues Jolicoeur et Holy Cross, entre les rues Laurendeau et Drake, ainsi que les parcelles situées de part et d'autre de la rue Angers, entre l'avenue Émard et la rue De Biencourt.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1;
- Les hauteurs de construction : 1 étage, 0 à 7 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision favorable du Comité d'étude des demandes de démolition du 28 août 2018 - 2018-15.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un bâtiment unifamilial d'un étage comprenant une partie construite sous les combles en remplacement d'un bâtiment dont la démolition a été autorisée.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis par la Division de l'urbanisme afin que le projet respectent les caractéristiques d'une maison de vétéran et soit conforme au nouveau zonage qui ne permet que les bâtiments d'un seul étage.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec les <u>commentaires</u> suivants :

- Des précisions sur les couleurs et les matériaux proposés ainsi que des perspectives devront être fournies avant l'émission du permis et présentés en point d'information au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Des précisions sont aussi demandées pour les colonnes en façade ainsi que le balcon, les marches et le garde-corps;
- Concernant le choix de couleur, le comité n'est pas favorable à avoir une couleur grise sur tous les matériaux et des cadrages de fenêtres noirs;
- Une toiture en acier est préférable à une toiture en asphalte;
- La fenêtre du sous-sol en façade devrait avoir la même largeur que la fenêtre du 1er étage;
- Il devrait y avoir une ou des fenêtres sur le mur latéral de gauche;
- Les fenêtres au 1er étage sur le côté droit devrait avoir la même largeur que celle du 2e étage;
- Le revêtement horizontal devrait être en bois Maybec plutôt qu'en fibro-ciment;
- Le côté gauche du balcon avant ne devrait pas être en brique.

Les plans seront modifiés afin de tenir compte de ces commentaires avant l'émission du permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-03-26
Gilles DOMINGUE Architecte, préposé à la planification	Marie-Hélène BINE chef de Division	T-VANDAL

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.16

2019/04/08 19:00



	Dossier # : 11934	15900

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 6970, rue Dumas

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Héloise Thibodeau, architectes, déposés et estampillés en date du 2 avril 2019 et les plans paysagés du 18 janvier 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 6970, rue Dumas.

Signé par	Babak HERISCH	I Le 2019-04-04 10:16	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1193459001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 6970, rue Dumas

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 20 décembre 2018, pour l'agrandissement d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 3.13, Ville Émard Sud.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : E.4(1);
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, (1) pour le gymnase, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à agrandir l'école existante afin d'ajouter un gymnase, réaménager les espaces intérieurs ainsi libérés par le déplacement du gymnase actuel et y intégrer les classes actuellement installées dans des installations modulaires temporaires et à réaménager la cour d'école.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement est de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du

Règlement sur les PIIA;

- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet avec les commentaires suivants :

- La pente du toit à l'avant ne semble pas justifiée ni sécuritaire;
- Le volume avant devrait être simplifié afin d'obtenir des formes plus épurées qui permettraient de mettre en évidence les liens avec le bâtiment existant et des règles de composition communes;
- Puisque la couleur constitue à elle seule un élément distinctif, la forme pourrait être plus sobre:
- Les lignes de force du bâtiment d'origine devraient se retrouver dans l'agrandissement de façon subtile;
- La fenestration du gymnase devrait être augmentée et ainsi améliorer la relation avec les espaces extérieurs;
- La jonction entre les deux bâtiments devrait être simplifiée afin de créer une pause entre l'existant et l'agrandissement;
- Revoir le parti architectural pour une meilleure harmonie avec le bâtiment patrimonial et le mettre en valeur.

La Commission scolaire étant dans l'impossibilité de revoir le concept sans mettre en péril la possibilité d'avoir un nouveau gymnase et de pouvoir relocaliser, en début d'année scolaire, les élèves actuellement aménagés dans des roulottes temporaires dans la cour d'école, il fut décidé de ne modifier que la jonction entre les deux bâtiments.

Le 2 avril 2019, la Division de l'urbanisme a recu des plans modifiés en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interver	ntion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-03-29
Gilles DOMINGUE Architecte, préposé à la planification	Marie-Hélène BINE chef de division	ET-VANDAL

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.17

2019/04/08 19:00



	Dossier #:	1193459002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 801, rue Ste-Marguerite

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Pierre Morency, architecte, déposés et estampillés en date du 20 février 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 801, rue Ste-Marguerite.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:55	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1193459002

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour

l'immeuble situé au 801, rue Ste-Marguerite

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 31 mai 2018, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01 -280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 4.7, Place Saint-Henri. L'unité de paysage Place Saint-Henri, comprise dans l'aire de paysage Saint-Henri, est comprise entre la rue du Couvent à l'est et les rues Lacasse et Sainte-Marguerite à l'ouest, ainsi qu'entre la rue Saint-Antoine Ouest au nord et les emprises ferroviaires, comprenant le chemin piétonnier du parc du Premier-Cheminde-Fer, au sud.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.2-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 84 %

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à agrandir le bâtiment existant d'un volume de 3 étages plus une mezzanine sur la façade donnant sur la rue Langevin et ajouter 3 logements.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement est de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis dans un premier temps par la

Division de l'urbanisme de même que lors de deux présentations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 22 janvier 2019 et le 5 février 2019; notamment d'ajuster les niveaux de plancher, diminuer la hauteur du bâtiment, remplacer les fenêtres pour des guillotines, ajouter des linteaux et des allèges, aménager une entrée en retrait, proposer un autre type de brique, préciser le modèle de corniche et fournir des rendus moins schématiques.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage ;
- les modifications apportées au projet

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

•	_	LTC		 _	_
•	Л I		1/		

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE Architecte, préposé à la planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.18

2019/04/08 19:00



	Dossier #:1	194704002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Récupération d'espaces de stationnement tarifés installés sur la

rue Jolicoeur, entre les rues Briand et Beaulieu et sur la rue Young, entre les rues Wellington et Ottawa, pour se conformer au

CSR

D'enlever des tiges et des panonceaux identifiant les espaces tarifés SQ523, SQ542, SQ545 et SQ564, situés sur la rue Jolicoeur, entre les rues Briand et Beaulieu. D'enlever une tige et un panonceau identifiant l'espace tarifé SW328, situé sur la rue Young, entre les rues Wellington et Ottawa.

D'installer des panneaux de signalisation délimitant des zones de stationnement interdit en tout temps, en remplacement des 5 espaces tarifés SQ523, SQ542, SQ545, SQ 564 et SW328.

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-03-29 13:53	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1194704002

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification

des déplacements

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Récupération d'espaces de stationnement tarifés installés sur la

rue Jolicoeur, entre les rues Briand et Beaulieu et sur la rue Young, entre les rues Wellington et Ottawa, pour se conformer au

CSR

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des mesures attribuées à la protection des piétons sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest, ainsi que dans le cadre de l'objectif "Vision zéro", et pour se conformer à l'article 386 du code de la sécurité routière C-24.2, il faut retirer les espaces de stationnement tarifés, localisés à l'intérieur de 5 mètres des intersections. L'arrondissement a déjà procédé à l'enlèvement des espaces sur plusieurs rues, où le stationnement est tarifé. Pour compléter, il reste 5 espaces à retirer, soit :

- SQ523, sur le coin nord-est des rues Jolicoeur et Beaulieu.
- SQ542, sur le coin nord-ouest des rues Jolicoeur et Briand.
- SO545, sur le coin sud-est des rues Jolicoeur et Beaulieu.
- SQ564, sur le coin sud-ouest des rues Jolicoeur et Briand.
- SW328, sur coin nord-ouest des rues Young et Wellington.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA15 22 0392 pour la récupération des espaces tarifés, situés sur le rue Notre-Dame ouest, entre le chemin de la station et la rue Montfort.
- Résolution CA15 22 0394 pour la récupération des espaces tarifés, situés sur le boulevard Monk, entre les rues Allard et Denonville et sur la rue Allard, entre les rues Beaulieu et Briand.

DESCRIPTION

- Enlever des tiges et des panonceaux identifiant les espaces tarifés SQ523, SQ542, SQ545 et SQ564, situés sur la rue Jolicoeur, entre les rues Briand et Beaulieu.
- Enlever une tige et un panonceau identifiant l'espace tarifé SW328, situé sur la rue Young, entre les rues Wellington et Ottawa.
- Installer des panneaux de signalisation délimitant des zones de stationnement interdit en tout temps, en remplacement des 5 espaces tarifés SQ523, SQ542, SQ545, SQ 564 et SW328.

JUSTIFICATION

La présence de véhicules situés trop près de la traverse pour piétons, obstrue la vue des automobilistes désireux d'effectuer un mouvement de virage pour accéder à la rue transversale, réduisant ainsi la visibilité et la sécurité des piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux effectués par Stationnement de Montréal pour l'enlèvement des espaces tarifés. Pour la signalisation, travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. L'arrondissement du Sud-Ouest est facturé par ce dernier, sous forme de charge interservices.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenu en raison de l'enlèvement de 5 espaces de stationnement tarifés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparer et transmettre un ordre de travail à Stationnement de Montréal pour que ces derniers effectuent les modifications.

Préparer et transmettre un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1). À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intonionant	at came	da l'im	tom/ontion
Intervenant	et sens	ae i in	tervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECLAIR Agent(e) technique en circulation & stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le: 2019-03-12

Ramy MIKATI Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 50.01

2019/04/08 19:00



D	ossier # : 119604100

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Approuver la nomination de monsieur Éric Boutet à titre de Objet:

directeur de la Direction de l'aménagement urbain et du

patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter

du 29 avril 2019.

d'approuver la nomination de monsieur Éric Boutet à titre de directeur de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 29 avril 2019.

Signé par Babak HERISCHI Le 2019-04-05 17:07 Signataire: Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1196041002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver la nomination de monsieur Éric Boutet à titre de

directeur de la Direction de l'aménagement urbain et du

patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du

29 avril 2019.

CONTENU

CONTEXTE

La nomination du directeur à la Direction de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (emploi 103530, poste no 14611, unité administrative 53-07-00) permet de pourvoir le poste de manière régulière, et ce, suite à la promotion du précédent occupant. Le processus de dotation fut sous la responsabilité du Service des ressources humaines, Direction de la dotation, talents et développement organisationnel. L'affichage, portant le numéro SO-19-DIR-103530-14611 a été publié du 14 février au 1^{er} mars 2019 et s'adressait aux employé.e.s de la Ville ainsi qu'aux candidat.e.s externes. Dans le cadre de ce processus, monsieur Éric Boutet a complété avec succès les étapes du processus de qualification et sa candidature a été retenue par la gestion.

Le comité d'évaluation était composé d'un représentant du Service des ressources humaines, du directeur d'arrondissement (arrondissement du Sud-Ouest) ainsi qu'un directeur d'arrondissement provenant d'un autre arrondissement.

La nomination ainsi que le processus de dotation sont conformes à l'article 10.2.2 de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* (Résolution CE11 1565). Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement du 8 avril 2019, d'approuver cette nomination au sein de la Direction de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 29 avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest, Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène DAOUST, Service des ressources humaines Sabine Hortense NTSAMA, Le Sud-Ouest

Lecture:

Sabine Hortense NTSAMA, 5 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monica SZABO Technicienne en ressources humaines **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-05

André LAVOIE Chef de division -RH

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 51.01

2019/04/08 19:00



Dossier #: 1191227001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver la nomination de 12 nouveaux membres au conseil

jeunesse pour l'année 2019

D'autoriser la nomination de 12 jeunes : Colin Renaud, Charlotte Jacob-Maguire, Diakara-Taran Diallo, Katerine Gabriella Sosa Jimenez, Olivia Ann Kurajian, Petru Sandu, Jennifer Proulx, Joël Patrice Akiewa, Miriana Pointel-Abeto, Miriam El-Khoury, Patricia Aya Dufour, Katanga Mutanda Karla-Élysée pour le conseil jeunesse.

Signé par	Babak HERISCHI	Le 2019-04-02 15:20	
Signataire :		Babak HERISCHI	
		Directeur d'arrondissement	

Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1191227001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver la nomination de 12 nouveaux membres au conseil

jeunesse pour l'année 2019

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement Le Sud-Ouest a instauré une culture de consultation auprès de ses citoyens pour mieux connaître leurs besoins et mieux les desservir. La formation d'un Conseil jeunesse dans le Sud-Ouest permettra d'avoir un point de vue jeune sur les décisions qui seront prises par l'Arrondissement et qui auront des conséquences sur leur avenir. L'Arrondissement a réalisé une démarche de diffusion et de mobilisation pour inviter des jeunes entre 14 et 29 ans à renforcer l'équipe du Conseil Jeunesse du Sud-Ouest déjà mis en place. La promotion a été faite à travers différents milieux et médiums: dépliants, affiches, site de l'Arrondissement, réunions avec des organismes communautaires, organisation du 5@7, une annonce sur Facebook, autres réseaux sociaux, bouche à oreille, etc. Les candidats retenus ont déjà été rencontrés à 3 reprises.

Les élus procéderont à la nomination des personnes suivantes qui en feront partie : Charlotte Jacob-Maguire, Colin Renaud, Diakara-Taran Diallo, Joël Patrice Akiewa, Jennifer Proulx, CRHA, Katerine Gabriella Sosa Jimenez, Katanga Mutanda Karla-Élysée, Miriam El-Khoury, Miriana Pointel-Abeto, Patricia Aya Dufour, Petru Sandu, Olivia Ann Kurajian. Et a réitéré la nomination des anciens membres : Rou-Pey Chiu et Anthony Campanelli.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 22 0107 (lundi 9 avril 2018) Entériner la création du « Conseil jeunesse du Sud-Ouest (dossier 1185111005)

CA11 85 111 012 (10 septembre 2018) Approuver la nomination des 9 membres du conseil jeunesse S-O pour l'année 2018.

DESCRIPTION

Selon le recensement de 2016, les jeunes du Sud-Ouest âgés entre 12 et 30 ans représentent le 23 % de la population et puisque l'Arrondissement est le palier de gouvernement le plus proche de la population, il est donc pertinent de faire appel à ce segment de la population dans le cadre de la participation citoyenne et de la démocratie locale.

JUSTIFICATION

« Le conseil jeunesse du Sud-Ouest est un endroit de débat collectif afin de donner une voix officielle aux jeunes, qui sont l'avenir. C'est notre devoir et dans notre intérêt de leur faire

une place pour s'exprimer » (allocution du maire Benoît Dorais). Le conseil jeunesse permettra aussi aux jeunes impliqués de mieux comprendre les rouages et le fonctionnement de l'Arrondissement et de vivre une expérience politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces quatorze jeunes, membres bénévoles du Conseil jeunesse, devront s'assurer de représenter la grande diversité d'origine, d'intérêts et de défis de la jeunesse de notre territoire. Le conseil jeunesse du Sud-Ouest aura pour mission de conseiller le maire et les élus sur les enjeux et les défis de la jeunesse et de s'assurer de la prise en compte des préoccupations de ce groupe dans les décisions de l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/0

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

PHASE 1

Diffusion

- · Présentation et validation des outils de recrutement et de diffusion aux membres du comité consultatif;
- · Validation du dossier de candidature;
- · Impression et mise en place des outils validés;
- · Diffusion des outils et du matériel imprimé aux écoles, aux institutions, aux organismes communautaires ainsi que dans les installations de l'arrondissement et les commerces;
- · Démarches de sensibilisation auprès des organismes communautaires;
- · Organisation d'un 5 à 7 d'information et de mobilisation;
- · Mobilisation des milieux d'affaires.

Recrutement

- · Rencontre des candidats par les membres du comité de sélection composé de la manière suivante :
- · Deux à trois représentants du conseil jeunesse actuel;
- · La Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant (à titre d'observateur);
- · Le conseiller jeunesse responsable de la gestion du dossier.

PHASE 2

· Annonce des nouveaux candidatEs retenuEs pour siéger au CJ-SO et de la durée de leurs mandats respectifs.

PHASE 3

- Opérationnalisation du CJ-SO
- · Formation et accompagnement;

- · Accompagnement;
- · Rencontres, suivis;
- · Mise en place d'un plan d'Action et d'un échéancier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-03-27
Stéphanie LAMBERT Secrétaire de direction	Marie-Andrée L'ESF C/s Partenariat dév et événements pub	eloppement social durable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement